



## Impact économique de la crise requin à la Réunion

Rapport final remis à la DEAL

30 septembre 2014

## **Avertissement**

*Ce rapport s'intègre dans une mission plus large, d'analyse de la crise requin à la Réunion.*

***La lecture du rapport d'Arnold Jaccoud, psychosociologue, « Mieux connaître pour mieux agir ; approche sociale de la crise requin » est indispensable, non seulement pour mieux saisir le contexte dans lequel s'inscrivent les conséquences économiques ici évaluées, mais surtout pour éclairer les conditions de succès des différentes options de défense proposées.***

*Plusieurs chapitres auraient pu être ajoutés au présent rapport, notamment sur l'état d'esprit des différents acteurs rencontrés ou sur les enjeux de communication, vers le marché national ou local, pour mieux préciser les conditions d'accès à la mer et le niveau de risque requin en fonction des différentes circonstances (en lagon, en plage « ouverte », en fonction des activités pratiquées, des dispositifs de sécurisation activés ou non, etc.). Les dimensions de gouvernance et de co-construction des solutions mises en œuvre sont également des facteurs clefs de succès, qui auraient pu être développés. Toutes ces questions, et bien plus encore, sont parfaitement traitées dans le rapport d'Arnold (et beaucoup mieux qu'ils auraient pu l'être ici) : c'est l'apport, essentiel, de la psychologie, qui dépasse, et de loin, la seule capacité d'information des chiffres et des statistiques.*

*Le lecteur pourra également trouver, parmi les rapports remis, les résultats d'une enquête quantitative d'usages et attitudes des Réunionnais autour de la mer et du fait requin, réalisée par Ipsos en mars 2014 en support du présent travail d'analyse. Il contient des enseignements qui peuvent être, eux aussi, utilement consultés.*

## **Remerciements**

*Merci à tous les interlocuteurs rencontrés, qu'il est impossible de nommer tous ici pour rester suffisamment bref, pour leur temps et leur disponibilité, ainsi que pour toutes leurs contributions au présent travail. (Liste des entretiens réalisés en annexes).*

*Services de l'Etat, Elus et collaborateurs de la Région Réunion et des Communes de St Paul, Saint Leu et Trois Basins, Présidents de ligues sportives et leurs collègues, Responsables des Instance de représentation économiques, dirigeants de clubs, professionnels du tourisme et chefs d'entreprises, parfois en très grandes difficultés, Chambre de Commerce : toutes les personnes rencontrées, très concernées et impliquées par le risque requin, ont contribué à rendre ce rapport possible. Qu'elles en soient toutes, ici, chaleureusement remerciées.*

*Merci enfin à Arnold Jaccoud, observateur avisé des mécanismes sociaux à l'œuvre autour du fait requin à la Réunion : son enthousiasme et sa clairvoyance ont été des moteurs et des apports permanents au travail réalisé et ici restitué. La lecture de son rapport est, je le répète, indispensable, à qui veux comprendre les principaux enjeux autour du fait requin à la réunion.*

*Saint Denis de la Réunion, le 30 septembre 2014*

*Philippe Fabing – SAGIS*

## Sommaire

<b><u>Rappel du contexte et des objectifs</u></b>	<b>6</b>
<b><u>Synthèse des principaux résultats</u></b>	<b>7</b>
<b>I.     Impact du risque requin sur la fréquentation touristique extérieure</b>	<b>8</b>
<b>a. Le Tourisme à la Réunion, Domaine d'Activité Stratégique et relai de croissance, subit la crise économique et les attaques de requins</b>	<b>8</b>
i. Malgré une contribution encore inférieure au PIB et à l'emploi par rapport aux autres outre-mers français, le secteur touristique est déjà la première source d'exportation de la Réunion et constitue un relai stratégique de croissance reconnu pour lutter contre le chômage	8
ii. Des freins « structurels » au développement déjà plusieurs fois identifiés : notoriété, image et positionnement, capacité d'accueil, nœud aérien, compétitivité et dépendance forte au marché national... dont le requin ne faisait pas significativement partie avant 2010	9
iii. Des difficultés conjoncturelles nouvelles depuis 2011 : pour l'INSEE, en 2013, la destination commence à subir l'effet des attaques de requins (et de l'intensité de la médiatisation nationale) sur la fréquentation touristique	10
<b>b. Sur l'accès à la mer et les activités de loisirs nautiques comme motivations primordiales des visiteurs extérieurs</b>	<b>11</b>
i. Le territoire d'image des îles en général et de la Réunion en particulier : la mer est une dimension non-négociable	11
ii. Au-delà de l'image, cette dimension prééminente des loisirs en lien avec la mer est confirmée par les comportements des touristes avant les attaques de 2010	11
<b>c. D'autres indices convergent et rendent plus que plausible l'existence d'un préjudice de baisse de fréquentation touristique extérieure, en lien avec le risque requin</b>	<b>12</b>
i. Juillet 2013 : des compatriotes hexagonaux largement informés et inquiets. Potentiel de dissuasion de fréquentation de la Réunion : 20% à 29%	12
ii. Des annulations de séjours significatives post-attaques : jusqu'à 60% d'annulations des séjours par agence de voyage	13

d. Observation comparée de la fréquentation française à Maurice, aux Seychelles et à la Réunion depuis 10 ans : <b>le manque à gagner en année pleine, en lien avec la crise requin, sur la base du 1<sup>er</sup> semestre 2014, avoisine 20 millions d'euros de dépenses touristiques locales et aériennes en 2014</b> , sur la clientèle française d'agrément (hypothèse prix moyen billet : 800 €, part touristique) (estimation)	14
i. Comparaison de la fréquentation française dans trois îles de l'Océan Indien	14
ii. Un préjudice de l'ordre de 12 500 touristes français d'agrément perdus et près de 20 millions d'euros de dépense touristique perdus en année pleine (base : 1 <sup>er</sup> semestre 2014 (hypothèse prix moyen billet : 800 €, part touristique) (estimation)	17
e. <b>Processus de formation du préjudice sur la fréquentation touristique française d'agrément</b>	<b>19</b>
i. Les causes du préjudice : un malentendu à évaluer et corriger ?	19
ii. L'impact des médias nationaux dans la propagation d'informations qui peuvent dissuader les visiteurs de venir à la Réunion	20
f. <b>Le parcours touristique – moments de réalisation de la perte de fréquentation et de dépense : le rôle de l'information</b>	<b>22</b>
<b>II. Impact micro-économique</b>	<b>23</b>
a. <b>La crise requin change également profondément les comportements de la population locale</b>	<b>23</b>
i. Le point sur les comportements des habitants de l'île vis-à-vis de la mer et des activités nautiques sportives et de loisirs	23
ii. <b>Des chutes de fréquentation géo-localisées importantes, qui affectent tout le tissu économique de proximité, indépendamment de l'activité exercée</b> , lorsque cette dernière est en lien avec la consommation des personnes : <b>Boucan Canot, Roches Noires/ St Gilles, Etang Salé</b>	24
iii. <b>Un report de fréquentation sur les plages du lagon</b> (Hermitage, Saline, St Leu notamment) <b>qui pose la question d'une gestion durable du capital « lagon »</b> , dont la place est déterminante dans l'attractivité touristique, et des conflits d'usage	24
b. <b>Activités en voie d'extinction, tant que la pratique encadrée et sécurisée ne peut reprendre : les activités utilisant la force motrice des vagues, les plus exposées au risque et objet d'une interdiction actuelle de pratique pour des raisons de sécurité</b>	<b>26</b>
i. <b>La filière surf, jusque là florissante et en pleine croissance, est sinistrée</b>	26
ii. <b>Le kayak de surf : arrêt de pratique depuis plus d'un an (kayak de mer touché par une forte baisse, même en lagon)</b>	31

c. Activités sérieusement menacées : des activités en difficultés, dont la pratique est pourtant autorisée dans le cadre de la gestion du risque requin	32
i. La plongée : une chute parfois très lourde d'activité (>40%), pour une discipline qui était, avant crise, le deuxième loisir pratiqué par les touristes derrière la randonnée et qui comportait également une part importante de demande locale	32
d. Autres activités en difficultés	37
i. La voile, touchée elle aussi par une tendance à la baisse significative	37
ii. Autres activités touchées	39
e. Sur les dispositifs mis en place pour aider les entreprises en difficultés	40
<b>III. Impact sur la dépense publique : environ 4 millions d'euros directement engagés contre le risque requin depuis 2011</b>	<b>42</b>
<b>IV. Conclusions</b>	<b>44</b>
<b>Annexes</b>	<b>47</b>
Liste des entretiens réalisés	48
Liste des références citées	50

## Rappel du contexte et des objectifs

Dans le cadre d'une consultation par appel d'offre, en vue de faire produire une stratégie de communication sur le risque requin à la Réunion, la DEAL a souhaité faire réaliser un diagnostic de l'impact économique de la crise requin à la Réunion, depuis les attaques mortelles de 2011.

Ce rapport présente les conclusions du travail mené en ce sens.

### **Rappel des objectifs :**

- Analyse macro-économique : évaluation de l'impact de la crise requin sur la fréquentation touristique extérieure
- Analyse micro-économique : identification des impacts sectoriels les plus notables
- Analyse des sur-dépenses des pouvoirs publics

### **Rappel de la méthode de travail :**

#### **I. Evaluation de l'impact sur la fréquentation touristique**

- a. Travail sur les statistiques de fréquentation, comparaisons inter-îles et retraitement de l'impact de l'évolution de la desserte aérienne
- b. Entretiens et collecte d'informations complémentaire

Il s'agit ici d'évaluer la possibilité de cerner l'impact de la crise requin sur la fréquentation touristique et, partant, de tirer une hypothèse de manque à gagner global pour la destination (sur la base des données INSEE de dépenses par touriste).

Au-delà de l'impact financier, il s'agira aussi de préciser le rôle de l'accès à la mer et des activités nautiques dans les motivations de fréquentation de la destination et dans les schémas de consommation et de dépenses des touristes. De cette manière, il sera possible d'évaluer aussi le caractère, préjudiciable ou non pour la destination, d'une éventuelle mauvaise compréhension des actuelles mesures d'interdiction de certaines pratiques, par les touristes extérieurs.

#### **II. Analyse de l'impact sectoriel**

- a. Entretiens et collecte d'information

Il s'agit ici de rencontrer les acteurs de différents secteurs d'activités en lien avec le tourisme local ou extérieur, afin d'évaluer le degré d'intensité d'impact de la crise requin secteur par secteur.

#### **III. Analyse de l'impact de la crise requin sur la dépense publique**

- a. Entretiens et collecte d'information

Il s'agit de collecter les informations liées aux dépenses engagées par les acteurs publics en lien avec la crise requin, les études et la gestion du risque.

*Ce rapport présente les principales conclusions du travail mené en ce sens.*

## Impact économique de la crise requin à la Réunion

### Synthèse des principaux résultats

## I. Impact du risque requin sur la fréquentation touristique extérieure

### a. Le Tourisme à la Réunion, Domaine d'Activité Stratégique et relai de croissance, subit la crise économique et les attaques de requins

- i. Malgré une contribution encore inférieure au PIB et à l'emploi par rapport aux autres outre-mers français, le secteur touristique est déjà la première source d'exportation de la Réunion et constitue un relai stratégique de croissance reconnu pour lutter contre le chômage

*« Le tourisme représente 7 % du produit intérieur brut (PIB) de la Guadeloupe (2012), 9 % de celui de la Martinique (2011) et 7,7 % (2011) de celui de la Polynésie française. À La Réunion, il contribue plus modérément à l'activité économique (2,6 % du PIB en 2012). Les recettes du secteur sont estimées à 418,6 M€ pour la Guadeloupe et à 309 M€ pour la Martinique en 2011. À La Réunion, ces recettes (314,7 M€) représentent la première source d'exportation de l'île. (...) Le tourisme a contribué à l'emploi en 2012 pour 16 % du total des emplois en Polynésie française, 9 % des effectifs salariés à la Guadeloupe, et, à La Réunion, l'INSEE l'évalue à 3,2 % de l'emploi total en 2011 avec 6 750 salariés, tandis que l'observatoire régional du tourisme en comptabilise 8 500. »* (Rapport annuel 2014 de la Cour des Comptes)

En comparaison, à l'île Maurice, les seuls hôtels et restaurants contribuent pour 8% au PIB du pays en 2006 (BAFD/OCDE, Perspectives économiques en Afrique, 2008).

Malgré son développement encore modeste, le tourisme présente, à la fois par son poids dans l'économie locale, mais aussi par ses possibilités de développement, un Domaine d'Activité Stratégique incontournable des plans Stratégiques Economiques de l'île, institutionnels ou issus des milieux économiques (Région Réunion, Réunion Ile Verte, etc.). Le Tourisme figure à ce titre parmi les quatre Zones Franches Globales d'Activité de l'actuelle LODEOM (Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer), manifestant la validation par l'Etat de l'importance de la filière dans le modèle économique ultramarin en général et réunionnais en particulier. D'autant que les atouts de la Réunion sont, dans le domaine touristique, unanimement reconnus (voir à ce sujet, entre autres, le rapport d'ODIT France, réalisé sur le Tourisme à la Réunion en 2007).

Le caractère de « filière de main d'œuvre » place d'emblée le tourisme parmi les réponses possibles à la situation locale de chômage de masse, d'autant que les besoins en qualifications du secteur sont à large spectre, avec une adéquation assez bonne, sous réserve de formation spécifique, aux profils des demandeurs d'emplois locaux, dont une large part présente encore, même chez les jeunes, des niveaux assez modestes de formation initiale.

Et le rapport de la Cour des Comptes le précise ci-dessus : le tourisme est déjà la première source d'exportations de l'île.

L'INSEE, l'IEDOM et l'AFD le rappellent dans leur rapport CEROM d'avril 2013 « Bilan macro-économique de la Réunion 2000-2010 : une crise conjoncturelle ou les limites d'un modèle de croissance ? » (p6, « synthèse ») : « *La Réunion doit (...) identifier de nouveaux relais de croissance. (...) Les secteurs d'activités les plus intensifs en main d'œuvre (construction, tourisme, etc.) pourraient être stimulés pour lutter contre un chômage structurellement élevé.* »

- ii. Des freins « structurels » au développement déjà plusieurs fois identifiés : notoriété, image et positionnement, capacité d'accueil, nœud aérien, compétitivité et dépendance forte au marché national... dont le requin ne faisait pas significativement partie avant 2010

Les principaux freins au développement du tourisme à la Réunion, habituellement répertoriés :

- La Réunion souffre, en dehors de la France métropolitaine et de la région OI d'un manque criant de notoriété : « Reunion is not on the map »
- Son positionnement, trop instable sur le temps, manque encore de robustesse pour permettre à la destination d'accroître son attractivité vers les marchés visés (avec aussi un rapport qualité-prix perçu par les visiteurs pas toujours à l'avantage de la destination)  
*« La Réunion doit faire face à un problème de positionnement, avec une offre touristique balnéaire qui ne se démarque pas suffisamment de celle des pays de la Caraïbe mieux placés en termes de prix et mieux pourvus en infrastructures hôtelières ».*  
*« Nos collectivités souffrent d'une absence d'identité forte les différenciant de leurs concurrents. (...) Les arguments en faveur de la construction d'une image d'une destination telle que la définissait le rapport Gary (étude réalisée pour la Nouvelle-Calédonie en 1993) restent parfaitement d'actualité : « une image qui rayonne, se singularise, se démarque par rapport aux destinations concurrentes à travers une griffe, un style, une ambiance différente, forte, spécifique ». (2006, Conseil Economique et Social, « Le tourisme : perspectives d'avenir dans l'outre-mer français »)*
- En 2003, un bilan d'image de la Réunion, réalisé par Ipsos en étude qualitative pour le CTR (Comité Régional du Tourisme, devenu l'IRT aujourd'hui), auprès de groupes de voyageurs potentiels vers la Réunion, mais n'y étant jamais venus, indiquait que la Réunion souffrait d'un « déficit d'image », « une image floue, une île différente mais au contenu imprécis »
- La capacité d'accueil est encore beaucoup trop modeste : avant-dernière région de France pour sa capacité d'accueil touristique (devant la Guyane), la Réunion offre environ 14 000 lits marchands aux touristes (INSEE/TER – donnée 2012), quand la station de sports d'hiver de la Plagne en offre 50 000 à elle seule et la région Aquitaine environ 450 000. Autre comparaison, Maurice compte 12 375 chambres d'hôtel en 2013, répartis dans 107 hôtels actifs (l'essentiel « les pieds dans l'eau » en bord de mer) ; la Réunion 2 120 chambres, dans 49 hôtels actifs en décembre 2012.
- La situation de desserte aérienne est également régulièrement pointée comme un facteur limitant, tant en raison des prix pratiqués (renchérisant ainsi le prix perçu de la destination), que de la focalisation du trafic vers Orly (deux compagnies sur les trois principales assurant le trafic vers la métropole, alors que le transit vers le reste de l'Europe s'effectue principalement à partir de Roissy) et l'absence de desserte directe des grands marchés émetteurs de l'UE.
- Les modalités économiques de pratique des activités hôtelières induisant, d'après les professionnels rencontrés, des retours sur investissements jusqu'à trois fois plus longs que ceux obtenus dans des destinations à plus bas coûts d'opération et d'investissement (salariaux et de construction), décourageant ainsi les investisseurs, malgré les dispositifs mis en place pour combler tout ou partie de ce handicap
- Enfin, sa forte dépendance au marché national : avec 337 200 touristes originaires de métropole, sur un total de 416 000 en 2013 (INSEE, bilan Tourisme 2013), la métropole

représente plus de 80% du volume de visiteurs de la destination. Cette situation est une caractéristique structurelle du modèle de tourisme réunionnais, depuis le début du développement de cette filière dans l'île. Elle induit donc que tout « stress » de la demande nationale est directement sanctionné par une baisse de fréquentation, comme l'a montré la crise sanitaire du chikungunya. La médiatisation nationale de l'épidémie à la Réunion ayant été plus forte que celle subie par l'île Maurice, la baisse de fréquentation française en 2006 a été de 17.3% à Maurice et... 36.5% à la Réunion (-56% sur les touristes d'agrément !).

- **NB :** les différents documents rédigés (ou études réalisées) avant 2010 sur les « forces et faiblesses » de la Réunion en matière touristique ne mentionnent pas les attaques de requin comme un handicap significatif pour la destination (1 attaque mortelle entre 2000 et 2010).

- iii. Des difficultés conjoncturelles nouvelles depuis 2011 : pour l'INSEE, en 2013, la destination commence à subir l'effet des attaques de requins (et de l'intensité de la médiatisation nationale) sur la fréquentation touristique

En plus des freins structurels rappelés ci-dessus, la destination Réunion affronte depuis trois ans des difficultés conjoncturelles de trois principales natures : la crise économique qui frappe son principal marché émetteur, l'évolution de l'offre aérienne et la médiatisation des attaques de requins.

Dans son rapport « **Le tourisme à la Réunion en 2013** », de la revue INSEE Partenaires, l'INSEE introduit le bilan de cette manière : « *L'intérêt touristique de l'île ne se dément pas et fait toujours l'unanimité parmi les touristes : 96 % en sont satisfaits ou très satisfaits. Néanmoins, la fréquentation touristique baisse de 6,8 % en 2013. Orientée à plus de 80 % vers le marché métropolitain, le tourisme souffre de la crise économique qui perdure en France. La destination affronte également une crise liée aux attaques de requins, fortement relayées par les médias, dont le point d'orgue a été en septembre 2013 la fermeture provisoire de certaines plages et l'interdiction d'activités nautiques. Cette crise ébranle l'un des atouts majeurs de la destination Réunion. »*

La crise économique en France a renversé la fréquentation touristique française à la Réunion, Maurice et les Seychelles : négative à l'île Maurice en 2011 et à la Réunion et aux Seychelles en 2012.

A la crise, qui frappe le pouvoir d'achat et/ou les projets de dépenses des voyageurs potentiels du marché national, et aux attaques de requins, l'INSEE ajoute un troisième facteur conjoncturel de pression sur la fréquentation touristique extérieure en 2013 : l'évolution de l'offre aérienne, elle aussi subissant les effets de la crise, qui met les compagnies aériennes face à de sérieuses difficultés économiques. Ainsi que le rappelle le rapport de l'INSEE : « **Le nombre de mouvements d'avions à Roland Garros, principal aéroport de l'île, baisse depuis novembre 2011.** Cette baisse s'établit à - 8% en 2013. **Le nombre de passagers sur l'axe France métropolitaine – Réunion, qui reste la principale porte d'entrée des touristes extérieurs, recule de 3 % en 2013.** Depuis fin 2011, les compagnies aériennes qui desservent La Réunion ont supprimé ou réduit les dessertes de villes de province. Cette stratégie a pu contribuer au fléchissement du marché métropolitain dans un contexte économique morose. Cependant, l'arrivée d'une quatrième compagnie aérienne opérant au départ de Marseille depuis fin 2012 n'a pas infléchi la tendance ».

Les données transmises par la SA Aéroport Réunion Roland Garros et analysées par SAGIS montrent, à cet égard, que les dessertes de province totalement arrêtées début 2013 (Nantes, Lyon, Bordeaux et Toulouse) représentaient 9.6% du total du trafic sur l'axe Réunion-Métropole en 2012 et 13.6% en 2011.

**b. Sur l'accès à la mer et les activités de loisirs nautiques comme motivations primordiales des visiteurs extérieurs**

Dans le contexte ci-dessus brièvement rappelé, et afin de tenter de cerner plus précisément l'impact des attaques de requin sur la fréquentation extérieure, on peut voir en quoi la dimension balnéaire constitue un facteur déterminant de l'attractivité touristique réunionnaise, que ce soit par le simple accès à la mer ou pour la pratique d'activités sportives et de loisirs.

- i. Le territoire d'image des îles en général et de la Réunion en particulier : la mer est une dimension non-négociable

Un bilan d'image de la destination Réunion, réalisé par Ipsos en étude qualitative pour le CTR (Comité Régional du Tourisme, devenu l'IRT aujourd'hui) en 2003, auprès de groupes de voyageurs potentiels vers la Réunion, mais n'y étant jamais venus, indique que les îles présentent pour eux « *un fond de représentations et d'images communes, stables et homogènes* », dont les « *thèmes premiers, les fondamentaux* » reposent sur quatre dimensions principales :

- *Le soleil et la chaleur*
- *Un monde fermé (insularité)*
- ***L'eau et la mer***
- *Le vert, la flore*

Par ailleurs, une enquête quantitative réalisée en 2002 par Ipsos pour le CTR, auprès d'un échantillon représentatif de 289 voyageurs longue distance du marché national (ne connaissant pas forcément la Réunion), montre que :

- Questionnés sur les loisirs offerts à la Réunion, 81% citent **spontanément** des activités liées à la mer (45% plongée sous-marine, 38% plage et baignade, 10% le surf)
- Au total, 95% estiment (en assisté) que la Réunion permet de pratiquer la plongée sous-marine, 66% estiment que la Réunion est un endroit de pratique du surf

- ii. Au-delà de l'image, cette dimension prééminente des loisirs en lien avec la mer est confirmée par les comportements des touristes avant les attaques de 2010

Outre le fait qu'environ la moitié des nuitées des touristes sont réalisées dans la microrégion ouest, celle des plages « praticables » de l'île, une enquête réalisée en 2007 par Synthèses pour l'IRT sur le comportement des touristes affinitaires montre que :

- 75% déclarent avoir pratiqué une activité « nautique » durant leur séjour – sans compter les activités de rafting/canyoning (par comparaison, 70% déclarent avoir pratiqué la randonnée ou des promenades)

Une étude (non identifiée) sur les pratiques des touristes à la Réunion, reprise dans le document du Sypral « Ile de la Réunion – Loisirs sportifs » (2007 ?), indique par ailleurs que 8% des touristes pratiquaient la plongée sous-marine et 7% le surf, le bodyboard ou la planche à voile.

c. D'autres indices convergent et rendent plus que plausible l'existence d'un préjudice de baisse de fréquentation touristique extérieure, en lien avec le risque requin

Au-delà du propos liminaire de l'INSEE dans le bilan touristique 2013, qui identifie les attaques de requins comme une des causes du recul de fréquentation de l'année dernière, deux autres éléments au moins laissent également imaginer que cet impact est en effet bien réel :

- i. Juillet 2013 : des compatriotes hexagonaux largement informés et inquiets.  
Potentiel de dissuasion de fréquentation de la Réunion : 20% à 29%

Une enquête réalisée du 26 au 30 juillet 2013 par Ipsos pour l'IRT, alors que deux attaques mortelles ont eu lieu en mai et le 15 juillet, sur un échantillon représentatif de 1 000 résidents en France métropolitaine et un échantillon de 700 voyageurs long courrier (sur le principal marché émetteur de la destination Réunion) montre que :

- 50% des voyageurs « long courrier » évoquent spontanément les attaques de requin à la Réunion
- Au total, 89% de la population française et 95% des voyageurs « long courrier » déclarent avoir entendu parler des attaques de requins à la Réunion
- 29% de la population française et 20% des voyageurs « long courrier » déclarent que ces attaques les dissuaderaient de choisir la Réunion comme destination de vacances

Au-delà des chiffres, ce qu'indiquent ces enquêtes, c'est la perte, inquantifiable à priori, de séjours « auto-dissuadés ». En effet, compte tenu du niveau élevé d'impact médiatique constaté il y a déjà plus d'un an dans les chiffres ci-dessus, il existe certainement une perte de touristes potentiels qui décident d'éliminer la Réunion de leurs choix de destinations possibles.

Par ailleurs, la médiatisation intervenue à nouveau en juillet et en août 2014, à l'occasion de la diffusion de plusieurs reportages consacrés au risque requin réunionnais sur des chaînes nationales, risque de contribuer à réactiver ce phénomène.

Si la compréhension des conditions actuelles objectives de sécurité et de mode d'accès à la mer à la Réunion n'est pas assurée, la destination pourrait souffrir d'arbitrages défavorables, du fait même de la mauvaise compréhension en question.

- ii. Des annulations de séjours significatives post-attaques : jusqu'à 60% d'annulations des séjours par agence de voyage

Les informations disponibles, rappelées lors du congrès national du Syndicat National des Agences de Voyages (SNAV) tenu le 6 février 2014 à la Réunion, montrent que « pendant les jours qui ont suivi une attaque, 60% des clients des agences de voyages annulent leur séjours à la Réunion » (David Lorion, Vice Président de la Région Réunion).

Ces données sont issues des analyses réalisées à partir des réservations de séjours « packagées » et des constats d'annulation après les attaques de 2013.

Ce point de contrainte pèse sur le maillon de « commercialisation » de la Réunion comme destination touristique, car les séjours « packagés » (tout compris : avion + hôtel), dont il est question ici, sont souvent achetés par Agence de Voyage / Tour Opérатор (en agence, par téléphone ou en ligne). Les touristes qui disparaissent à cette étape, quoiqu'ayant déjà passé une réservation en faveur de la Réunion, peuvent procéder à une annulation définitive ou reprogrammer leur séjours, dans des proportions inconnues dans ces deux cas.

Les conditions légales de responsabilité professionnelle de ces circuits de commercialisation leur imposent d'informer leur clientèle, des risques liés à leur choix de destination.

En conséquence, leur bonne compréhension de la nature réelle du risque requin à la Réunion et des conditions réelles d'accès à la mer, est une condition de minimisation de la perte constatée à cette étape du parcours du voyageur, en évitant de dissuader des visiteurs au motif qu'à la Réunion « la baignade est interdite ».

**Une analyse des contenus médias, réalisée par le Public Système a donné lieu à la production d'un rapport spécifique. Néanmoins, à simple titre d'illustration de ce qui précède : le 22 septembre 2014, une recherche « requin réunion » sur internet donne, sur la page de réponse du moteur de recherche le plus utilisé en France, les trois premiers résultats suivants :**

- *en premier lien : « A la Réunion, baignade interdite jusqu'en février », lien vers un grand quotidien national*
- *Le lien suivant : « Attention, manger du requin est dangereux »*
- *Puis : « Pourquoi les requins font frémir l'île de la Réunion ? »*

**Trouvé sur un site publié par la Fédération Française de Surf, Surfingfrance.com, l'article commençant comme suit (extrait) :**

### **« Requins : ce qu'il se passe VRAIMENT à La Réunion »**

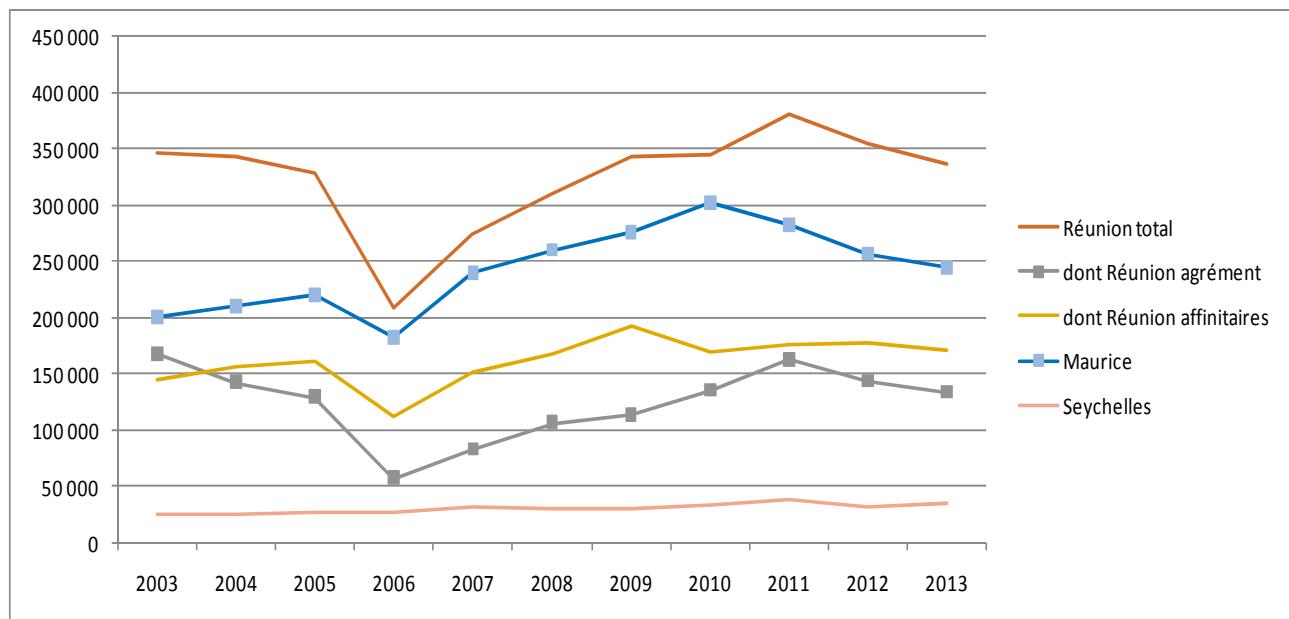
- *Ven 24 mai 2013. L'île de la Réunion connaît une recrudescence d'attaques de requins depuis deux ans. Au total, huit surfeurs ont été attaqués, quatre sont morts, dont le dernier le 8 mai à St Gilles les Bains. Pour vous aider à comprendre cette situation exceptionnelle que vivent les surfeurs et les usagers de la mer sur cette île française de l'Océan indien, nous vous proposons ce dossier en 12 points essentiels.*

## **LES FAITS**

1. « La côte Ouest de La Réunion est infestée de requins de taille importante » (...)

- d. Observation comparée de la fréquentation française à Maurice, aux Seychelles et à la Réunion depuis 10 ans : **le manque à gagner en année pleine, en lien avec la crise requin, sur la base du 1<sup>er</sup> semestre 2014, avoisine 20 millions d'euros de dépenses touristiques locales et aériennes en 2014**, sur la clientèle française d'agrément (hypothèse prix moyen billet : 800 €, part touristique) (estimation)

i. Comparaison de la fréquentation française dans trois îles de l'Océan Indien



(Nombre de visiteurs annuels / source : IRT)

En première analyse du graphique ci-dessus, pour la Réunion, la fréquentation globale originaire du marché France (affinitaire+agrément+autres motifs) est à la baisse entre 2003 et 2005, subit une chute très importante lors de l'épidémie de chikungunya en 2006, puis se remet à croître régulièrement jusqu'en 2011, année la plus haute de la décennie, caractérisée par une forte activité promotionnelle des compagnies aériennes. Elle retrouve en 2009 un niveau proche de son plus haut depuis 2003, mais **se remet à baisser depuis 2012**.

A Maurice en revanche, la destination est en croissance entre 2003 et 2005, connaît une baisse moins forte que la Réunion en 2006 (chikungunya), se remet à croître jusqu'en 2010. Elle retrouve dès 2007 sa fréquentation d'avant crise sanitaire, mais **baisse régulièrement depuis 2011**.

A la Réunion, les segments affinitaire et d'agrément avaient déjà montré un comportement différent lors de l'année du chikungunya, avec une meilleure résistance du segment affinitaire. Depuis 2011, la baisse de fréquentation originaire du marché français est, à nouveau, significativement plus marquée sur le segment d'agrément (plus concurrentiel). Si le segment affinitaire semble donc mieux résister « aux crises », on peut également remarquer son élasticité moindre à la hausse, entre 2008 et 2011 notamment.

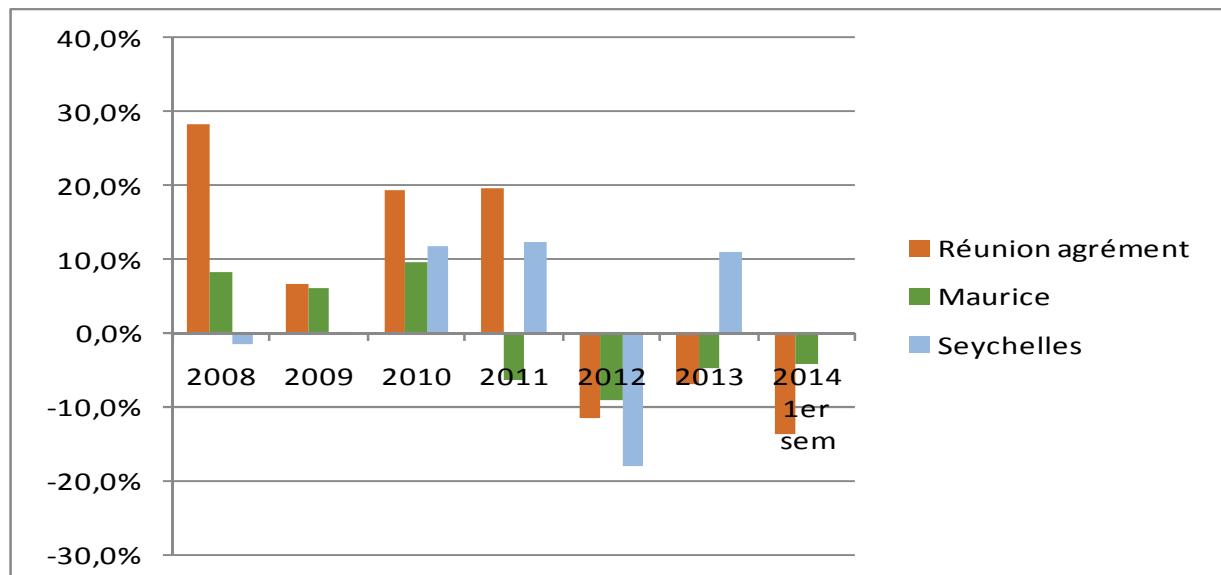
**La différence de comportement de ces deux segments, affinitaire et d'agrément, conduit à retenir, pour une comparaison plus fine entre îles (voir ci-après), le segment d'agrément à la Réunion comme étant le plus comparable au flux reçu par l'Île Maurice ou les Seychelles : au plan des**

comportements de vacances (mode d'achat, concurrence entre destination, type d'achat, place de l'hébergement marchand, durée moyenne de séjours), des budgets engagés et des motivations de séjours, le segment affinitaire présente en effet un schéma de fonctionnement très différent, alors que les segments d'agrément réunionnais et mauricien (la majorité du flux mauricien) sont beaucoup plus proches.

Sur ces segments de clientèle, il y a un peu plus de dix ans, en 2003, Maurice et la Réunion présentaient des performances assez voisines en volume : environ 200 000 visiteurs à Maurice, 168 000 touristes d'agrément à la Réunion (+16% à Maurice).

Dix ans plus tard, l'écart est devenu nettement plus marqué : 245 000 visiteurs français à Maurice en 2013, 135 000 touristes français d'agrément à la Réunion (+81% à Maurice).

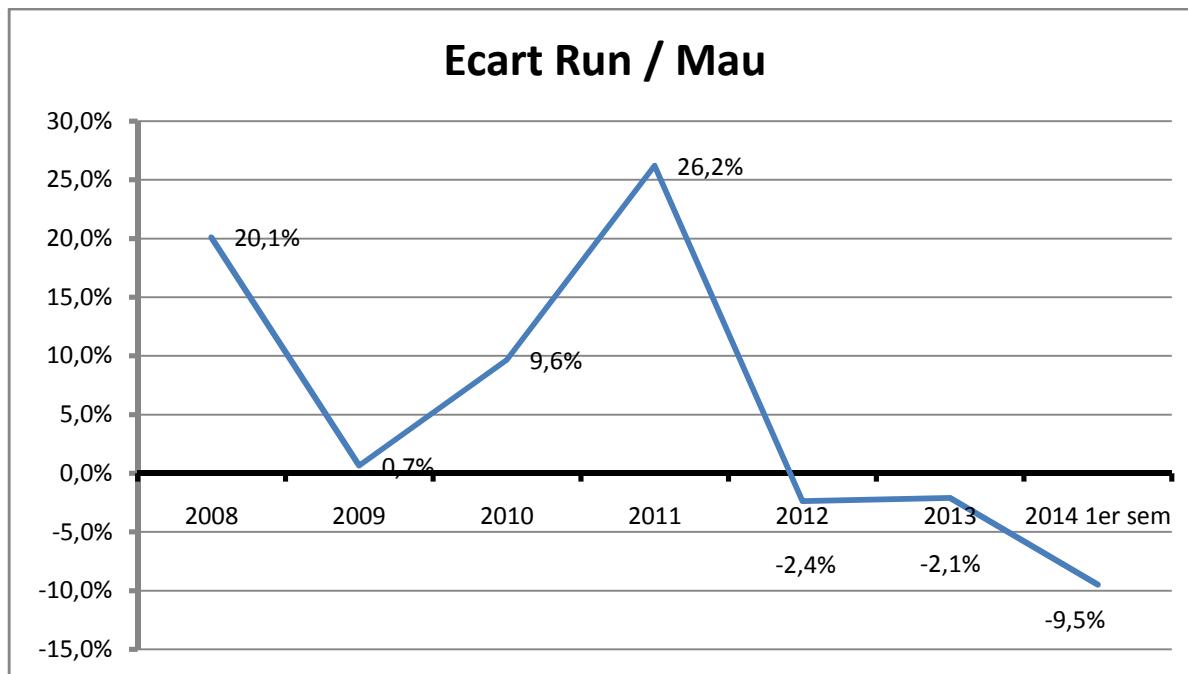
**2008-2014 (1<sup>er</sup> sem.) : évolution annuelle de la fréquentation française à Maurice (agrément), la Réunion et les Seychelles (1<sup>er</sup> sem. 2014 : Réunion = estimation ; Seychelles = non disponible)**



En observant (graphique ci-dessus) la croissance (ou la baisse) annuelle (en %) de la **clientèle française** sur les trois îles (segment du tourisme d'agrément pour la Réunion) sur ces six dernières années, deux périodes différentes se distinguent entre 2008 et 2013 :

- **De 2008 à 2011, la Réunion « surperforme » Maurice et les Seychelles sur le marché français** : avec une croissance cumulée de 52%, elle montre ainsi une **dynamique deux fois plus forte que les Seychelles** à +25%, et **six fois plus forte que Maurice** à +8.6% (en baisse en 2011 pour la première fois depuis 2006, alors que les deux autres îles progressent encore, Maurice est le premier marché frappé par la crise économique en France)
- **En 2012-2013, en revanche, la Réunion souffre davantage que Maurice et les Seychelles** : elle perd 17.5% de fréquentation entre 2011 et 2013, contre une baisse de 13.4% à Maurice et 9.2% aux Seychelles.
- **Au premier semestre 2014, alors que Maurice réduit de moitié sa perte par rapport à l'année précédente sur le marché français (-4.3% contre -9% en 2013), la Réunion, en revanche, voit sa perte accélérer fortement et doubler sur le tourisme d'agrément du marché national** (estimation premier semestre 2014 : -13.8%, contre -6.8% en 2013)

En observant le **différentiel de taux de croissance** entre Maurice et la Réunion (graphique ci-dessous : txRun-txMau), et en intégrant une estimation sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 (les chiffres de Maurice sont connus, ceux de la Réunion estimés pour le taux de croissance sur le segment français d'agrément), on obtient l'évolution suivante, sur les six dernières années et demi :



On y voit que la Réunion présentait, entre 2008 et 2011, un différentiel favorable de croissance sur le marché français d'agrément, par rapport à l'île Maurice, de l'ordre de 1 à 26% de mieux selon les années.

En revanche, ce différentiel, devenu négatif, de l'ordre de 2% de croissance en moins (ou de décroissance en plus) que Maurice en 2012 et 2013, s'amplifie et chute à près de -10% au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

**Ces données semblent indiquer, entre 2008 et 2011, une meilleure résistance de la Réunion à la crise économique, qui fait basculer Maurice en négatif sur le marché français depuis 2011.**

**En revanche, alors que Maurice réduit progressivement sa perte depuis 2012, la Réunion décroche de l'île sœur depuis cette même année et le décrochement s'accélère significativement en 2014.**

Comme vu plus haut, **trois motifs principaux se conjuguent** potentiellement pour **expliquer le recul de fréquentation française d'agrément depuis 2012 à la Réunion : la crise économique qui frappe les ménages sur le marché émetteur, la modification de l'offre aérienne et la crise requin.**

**Sur l'aérien**, les principales modifications (fermetures totale et définitive de lignes de province) étant intervenues début 2013, peuvent donc expliquer les difficultés cette même année par rapport à l'année précédente, par effet de réduction de l'offre aérienne. **En revanche, 2014 fonctionne à cet égard à périmètre relativement comparable. Il y a donc peu de chance que l'évolution de l'offre aérienne explique le décrochement du 1<sup>er</sup> semestre courant.**

**Sur la crise requin, les pics de médiatisation « nationale » commencent avec les six attaques de 2011** (dont une mortelle). **L'année 2012** (la première où la Réunion passe en décroissance et commence à « décrocher » davantage que Maurice sur le marché national d'agrément) **voit se produire trois attaques, dont une mortelle** (et l'une sans dommage ni blessure pour un bodyboarder attaqué à St Benoit). **La médiatisation a été à nouveau particulièrement forte en 2013** (trois

attaques dont deux mortelles), à la suite de l'attaque mortelle sur un touriste en voyage de noces en mai et celle d'une jeune baigneuse en baie de St Paul en juillet. Cette même année, la mise en place de l'arrêté préfectoral réglementant les activités de baignades et celles utilisant la force motrice des vagues est également l'objet d'une médiatisation importante, à partir du 26 juillet. Si, au plan des attaques, 2014 est une année moins active que les trois précédentes (une seule attaque, non mortelle, sur les neuf premiers mois de l'année), il faut noter une **forte reprise de la médiatisation nationale en juillet-août 2014**, ou trois émissions consacrées au risque requin à la réunion sont diffusées sur des chaines nationales en prime time (voir détails d'audience plus loin).

**Sur la crise économique enfin, si l'on pose l'hypothèse que Maurice et la Réunion la subissent dans des proportions relativement comparables** (alors que la Réunion y a mieux résisté au début) – ce que peuvent laisser imaginer les tendances des années 2012 et 2013, où les performances des deux destinations connaissent des baisses relativement comparables sur le marché national d'agrément, malgré les modifications de l'offre aérienne (et ce que semblent confirmer également, dans les entretiens réalisés, les opinions des opérateurs touristiques connaissant les deux marchés ou y opérant), **le différentiel du 1<sup>er</sup> semestre 2014 peut probablement être imputé pour sa plus large part au stress « requin » sur le marché national.**

- ii. Un préjudice de l'ordre de 12 500 touristes français d'agrément perdus et près de 20 millions d'euros de dépense touristique perdus en année pleine (base : 1<sup>er</sup> semestre 2014 (hypothèse prix moyen billet : 800 €, part touriste) (estimation)

Au premier semestre 2014, alors que Maurice et les Seychelles réalisent un volume de fréquentation de l'ordre de 48% de leur total 2013 pour le marché français, la Réunion ne retrouve qu'un volume de l'ordre de 35% de sa fréquentation française d'agrément de l'année précédente. Le décrochage est donc très significatif.

Avec une perte comparable à celle de Maurice sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 (effet crise : -4.3%) au lieu de celle réellement constatée (approx. -13.8%), ce seraient, en année pleine pour la destination Réunion, environ **12 500 visiteurs supplémentaires et plus de 9.5 millions d'euros de dépense touristique locale en plus** (base : dépense des touristes d'agrément français à la Réunion en 2013 / IRT / INSEE).

**En volume de visiteurs perdus, c'est l'équivalent d'environ 37 avions de 400 places par an, soit un peu plus de trois par mois, qui seraient remplis à 85% de touristes français d'agrément.**

**NB : cette baisse de dépense affecte tous les destinataires possibles, des hébergeurs aux loueurs de voitures, en passant par l'aéroport et les loisirs touristiques, etc. (hors billet d'avion)**

**Avec l'hypothèse d'un billet d'avion à 800 € en moyenne en part « touriste », le montant de dépenses aériennes non réalisées serait de l'ordre de 10 millions d'euros.**

Cette évaluation « instantanée » empirique étant réalisée alors que :

- D'une part, **le décrochage de la fréquentation française d'agrément est particulièrement marqué depuis début 2014, laissant craindre une possible tendance actuelle au renforcement**
- D'autre part, **le pic de médiatisation national de juillet-août 2014 pourrait alimenter, lui aussi, un renforcement du phénomène**

*La fréquentation française d'agrément du second semestre 2014 à la Réunion et à Maurice pourra permettre de mieux voir si l'écart relevé au 1<sup>er</sup> semestre, dans le contexte ci-dessus décrit, continue de s'accentuer, se stabilise ou se résorbe.*

*Des signes positifs sont actuellement enregistrés, mais dont la dynamique pourrait être, en partie, antérieure à la médiatisation nationale de juillet-août, ci-dessus mentionnée. En effet, d'après le Président de l'IRT, interviewé après le Salon TOP RESA le 25 septembre 2014, le point d'inflexion serait situé en mai 2014, avec une remontée des réservations et un « excellent » mois de juin. De plus, les mois d'octobre et de novembre 2014 font apparaître de bons niveaux de réservations dans le secteur aérien.*

*Les campagnes de promotions nationales en septembre, en Afrique du Sud en Octobre, et en Novembre en Chine, font partie des moyens déployés par l'IRT pour soutenir la fréquentation.*

*L'assouplissement des procédures de demandes de visas pour les visiteurs Sud-Africains, Chinois et Indiens vise également à mieux capter la demande de ces marchés.*

*Enfin, le partenariat entre Air France et air Austral, qui permet aux touristes allemands de venir à la Réunion avec un seul billet d'avion et la prise en charge de leurs bagages en escale à Paris semble porter des fruits.*

*La performance globale du tourisme réunionnais au 1<sup>er</sup> semestre (-1% de fréquentation totale, -2% sur le marché France) a montré la capacité à compenser la baisse forte sur le marché français d'agrément ci-dessus analysée, grâce à la résistance du tourisme français affinitaire, déjà signalée, grâce à la progression du tourisme d'affaires (+13%), mais aussi grâce à une belle progression sur le marché européen hors France : +28%, aux trois quarts originaires d'Allemagne, de Belgique et de Suisse. On peut noter, au 1<sup>er</sup> semestre, un recul de l'ensemble des marchés hors Europe, à -6.5 % (sources : INSEE Flash n°7, septembre 2014, bilan touristique du 1<sup>er</sup> semestre).*

## e. Processus de formation du préjudice sur la fréquentation touristique française d'agrément

### i. Les causes du préjudice : un malentendu à évaluer et corriger ?

Des entretiens réalisés, il ressort que la baisse de fréquentation touristique serait liée à deux facteurs principaux :

- Une possible **surévaluation du niveau réel de risque requin** : « *à la Réunion, les requins pullulent...* »
- Une possible **mauvaise compréhension des conditions réelles d'accès à la mer** : « *on n'a pas le droit de se baigner à la Réunion* »

Ces malentendus seraient présents au sein du grand public au national (et donc des voyageurs français potentiels), mais aussi dans les circuits de commercialisation.

En regard de ce qui précède, il pourrait être utile de procéder à une mesure objective de ces opinions, afin de situer leur ampleur et adopter les moyens de correction nécessaire de l'information diffusée et comprise sur le principal marché émetteur de la Réunion.

En effet, comme le montre la carte ci-dessous (IRT), les zones habituelles de baignade, fréquentées par le public local ou touristique, avant crise requin et arrêté préfectoral, sont évaluées à environ 17.5 km de plages ou de côte (lignes bleues et rouges). Sur de total, seuls 6 km (lignes rouges) sont actuellement l'objet d'une interdiction de baignade ou de surf s'il n'y a pas de dispositifs de prévention du risque. Ces 6 km restent en revanche ouverts à toutes les autres activités nautiques (plongée, voile, etc.), sous réserve d'observation des règles d'usage dans la Réserve Naturelle Nationale Marine.



Non seulement **on continue donc actuellement de se baigner à la Réunion dans des conditions « normales de sécurité » sur les 2/3 des plages habituellement fréquentées par le public** (principalement dans le lagon), mais **cette proportion pourrait significativement augmenter dans les mois à venir**, quand la mise en place de filets, drums-lines et dispositifs de vigies envisagés par les communes de St Paul, St Pierre et St Leu se concrétisera, sur les 6km de littoral actuellement impraticables pour la baignade et les activités utilisant la force motrice des vagues.

- **NB :** La meilleure résistance à la crise de la fréquentation affinitaire, par rapport à la fréquentation d'agrément, sur ces trois dernières années, pourrait trouver son explication en partie dans le fait que, mieux informée par ses liens locaux de la nature réelle du risque requin et des conditions d'accès à la mer, elle soit l'objet d'un frein moindre à venir passer un séjour à la Réunion.
- Pour autant, le développement de la destination Réunion passe forcément par la (re)conquête du tourisme d'agrément, français et étranger, dans la mesure où la fréquentation affinitaire connaît une élasticité à la hausse plus limitée, avec un plafond de l'ordre de 200 000 visiteurs en 2009.

## ii. L'impact des médias nationaux dans la propagation d'informations qui peuvent dissuader les visiteurs de venir à la Réunion

Si malentendu il y a, sur la nature du risque ou les conditions d'accès à la mer, la place des médias nationaux (web et medias sociaux inclus), pour le corriger (ou l'amplifier ?), est déterminante.

En effet, l'impact national de la médiatisation du risque requin à la Réunion est imaginable dans les données suivantes :

1. Les audiences les plus fortes : les retombées média post attaque – JT, radio, presse et internet (pour des durées de traitement de l'ordre de 1'30 à 3' en audiovisuel)
  - a. **Les 4 journaux télévisés TF1+F2+M6+Arte = 13.6 millions de téléspectateurs** en moyenne 2013 entre 20h00 et 20h05
2. Un impact supplémentaire important : les reportages diffusés en juillet-août 2014 (France 2, M6, Canal+ et Arte)
  - a. **Zone interdite/M6** : documentaire « les anges gardiens de vos vacances » de 66 minutes, 23 juillet 2014 (**2 millions de téléspectateurs** sur les données d'audience de la soirée)
  - b. **Envoyé Spécial France 2** : documentaire « L'île aux requins », 34 minutes, le 7 août 2014 (**2.5 millions de téléspectateurs** sur cette émission)

- c. **Canal+/Arte** : documentaire « Attaques de requin à la Réunion » », 96 minutes, le 19 août 2014 (**827 000 téléspectateurs, 2<sup>ème</sup> record d'audience de la chaîne sur les 8 premiers mois de l'année**) – rediffusé les 25 août et 15 septembre

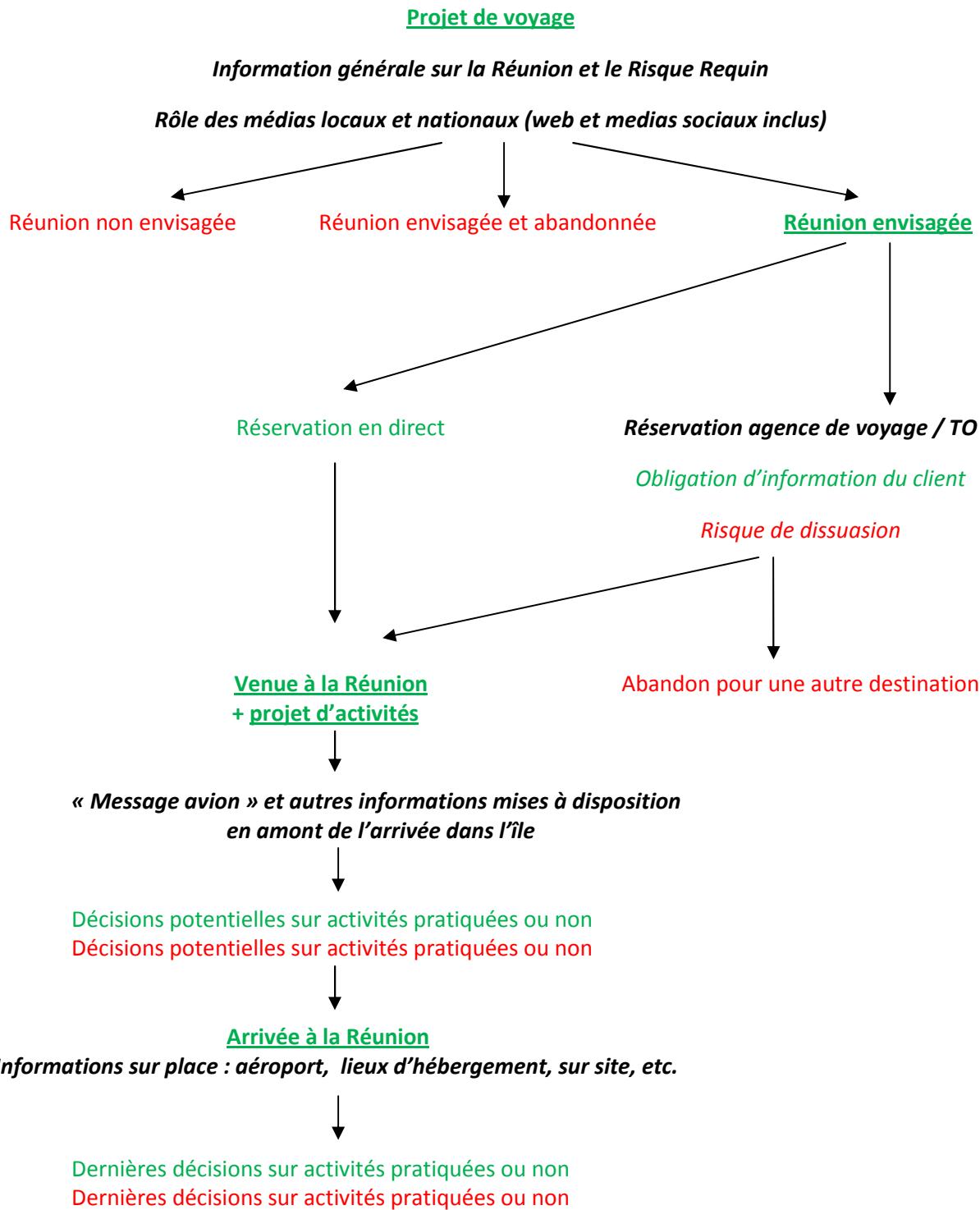
La diffusion de reportages à forte audience sur les chaînes nationales aux mois de juillet et août 2014 aura touché plus de 5.3 millions de téléspectateurs cumulés sur les trois principaux reportages télévisés en quatre semaines, sur des durées d'exposition de 34 à 96 minutes. Par comparaison, un écran publicitaire sur TF1 en « prime time » peut atteindre le prix de 120 000 € dans les tarifs commerciaux actuels de la chaîne, pour une durée de 30 secondes, et les moins chers sont vendus à 58 000 €, en tarif brut.

**L'IRT a fait estimer le coût de la « publicité négative » développée par l'impact média national** (valorisation des diffusions télévision, radio, presse et internet) entre mai et juillet 2013 puis entre octobre 2013 et août 2014 : **plus de 7.1 millions d'euros**, dont près de 5.5 millions pour la seule période de mai à juillet 2013. Ce montant peut donc valoriser le préjudice d'image négative subi par la Réunion sur le marché national.

*Comme le déclare un opérateur touristique réunionnais interviewé le 25 septembre au salon Top Résa : « les différentes mesures de sécurisation du littoral prises par les pouvoirs publics vont, (espère-t-il), contribuer à retrouver un climat de confiance. Il fallait prendre des mesures qui rassurent la clientèle ».*

f. Le parcours touristique – moments de réalisation de la perte de fréquentation et de dépense : le rôle de l’information

Le schéma ci-dessous récapitule les principales étapes lors desquelles une mauvaise compréhension du risque requin à la Réunion ou des conditions d'accès à la mer peut engendrer un refus de fréquentation total de la destination, ou partiel, sur certaines activités, une fois le touriste arrivé à la Réunion. Question : comment la Réunion agit-elle, à ces différentes étapes, pour faire en sorte que les touristes disposent d'une information correcte sur le risque requin et l'accès à la mer ?



(En vert, les décisions favorables à la destination ou aux activités proposées, en rouge : défavorables).

## V. Impact micro-économique

### a. La crise requin change également profondément les comportements de la population locale

En plus de l'impact de la baisse de fréquentation touristique « extérieure » évaluée ci-dessus, la Réunion connaît, en lien avec le risque requin, des changements de comportements importants de la demande locale.

La désertion de certaines activités ou de certains lieux (Boucan Canot, Roches Noires et Etang Salé en particulier), produit un impact économique parfois difficile à quantifier.

- NB : la dépense touristique locale représente un peu plus que la dépense touristique extérieure, d'après le Compte Satellite 2005 du Tourisme publié par le CEROM en 2009 : « Les dépenses des touristes à La Réunion ont atteint 846 millions d'euros en 2005, dont plus de la moitié réalisée par la clientèle locale ».

A ces changements de comportements de dépenses, pour cause de crise requin, s'ajoutent les effets de la crise qui, localement, a fait chuter la croissance de la consommation des ménages à 1% l'année dernière en volume (CEROM, Comptes économiques 2013), sa plus faible progression depuis 2009.

#### i. Le point sur les comportements des habitants de l'île vis-à-vis de la mer et des activités nautiques sportives et de loisirs

Une enquête réalisée dans le cadre de la présente étude par Ipsos, en mars 2014, auprès d'un échantillon de 502 personnes représentatives des habitants de l'île âgés de 15 ans et plus, fait un point sur les comportements et pratiques, quant à leur fréquentation du littoral et des zones balnéaires. Elle démontre que les Réunionnais « ne tournent pas le dos à la mer » (ou, plus exactement, « ne tournent plus le dos à la mer », du fait d'une pyramide des âges jeune et de la progression des équipements en piscines publiques, qui permettent à une part croissante de la population d'apprendre à nager) et sont, au contraire, les premiers concernés par le risque requin.

On y constate que :

- **81% des personnes interrogées déclarent fréquenter le lagon** régulièrement ou occasionnellement (31% au moins une fois par mois, pour s'y baigner : environ 200 000 personnes)
- **81% déclarent fréquenter les plages « ouvertes » de Boucan Canot, Roches Noires ou l'Etang Salé** régulièrement ou occasionnellement (20% au moins une fois par mois, pour s'y baigner, environ 130 000 personnes)
- **46% déclarent pratiquer régulièrement ou occasionnellement la plongée sous-marine** (apnée ou bouteille), **le surf ou le bodyboard, ou la mise à l'eau avec palmes-masque-tuba** (26% « régulièrement » une de ces activités, soit environ 165 000 pratiquants)
- **7 personnes sur 10 estiment que le risque requin est plus important qu'auparavant**
- **4 personnes sur 10 déclarent avoir dorénavant plus peur du requin**, pour elles-mêmes ou leurs proches
- **30%, soit environ 195 000 personnes, déclarent avoir changé leurs habitudes en raison du risque requin** : arrêt de fréquentation de certains sites balnéaires, changement de plage, baisse de fréquence de fréquentation...

- ii. **Des chutes de fréquentation géo-localisées importantes, qui affectent tout le tissu économique de proximité, indépendamment de l'activité exercée,** lorsque cette dernière est en lien avec la consommation des personnes : **Boucan Canot, Roches Noires/ St Gilles, Etang Salé**

En l'absence de données de comptage ou d'observatoire extensif de l'évolution des activités commerciales sur ces zones, cet impact est difficile à chiffrer, mais il est significatif.

En effet, des baisses de chiffres d'affaires de l'ordre de 20 à 30% sont couramment rapportées, pour les cafés et restaurants, camions bars, mais aussi... coiffeurs, libraires et boulangers, implantés sur les zones concernées par des baisses radicales de fréquentation. De fait, toutes les activités exercées sur ces zones sont susceptibles de souffrir de la baisse de fréquentation (locale et touristique).

Les activités commerciales en lien avec les activités nautiques (location de bateau, jet ski, promenade en mer, accastillage...) déclarent des pertes de revenus de l'ordre de -20 à -40%.

Le début de l'impact est variable selon les zones (l'Etang Salé, par exemple, a été touché par une baisse sévère de fréquentation plus tard que Boucan Canot ou les Roches Noires).

**Le traitement de cet aspect de l'impact économique** est actuellement engagé sur certaines de ces zones et **passe principalement par la redynamisation de fréquentation** (les systèmes de soutien aux entreprises en difficultés seront abordés plus loin dans ce rapport) : **réaménagements et animations** (sports de plages, skates parks, animations nocturnes par exemple) sont des réponses qui commencent, du point de vue des acteurs rencontrés, à porter leurs fruits pour la zone de Roches Noires et pourraient être étendues.

**La sécurisation des espaces de baignade et de pratique du surf et des activités liées apparaît, naturellement, comme un autre moyen de retrouver des volumes de fréquentation et d'activité commerciale, plus proches de leur niveau d'avant crise.**

- iii. **Un report de fréquentation sur les plages du lagon** (Hermitage, Saline, St Leu notamment) qui pose la question d'une gestion durable du capital « **lagon** », dont la place est déterminante dans l'attractivité touristique, et des conflits d'usage

Pour la fréquentation locale, les zones de report de fréquentation sur le lagon sont connues et il est possible que certains opérateurs y trouvent un surcroit d'activité, correspondant à une partie de la perte subie par ceux implantés dans les zones désertées.

La commune de St Leu estime, à cet égard, que la perte de visiteurs attirés par le surf est probablement plus que compensée, globalement, par l'augmentation d'une fréquentation plus familiale de la zone lagon du centre-ville (partie sud, face à la Gendarmerie), avec l'installation d'un second poste MNS (Maîtres Nageurs sauveteurs).

En revanche, la pression anthropique accrue sur le lagon risque de compliquer la préservation de ces espaces remarquables, dont la place, dans la biodiversité revendiquée par la Réunion, est très importante pour l'attractivité touristique de l'île.

Cet impact peut produire un préjudice économique de moyen-long terme, difficile à évaluer précisément par anticipation, mais qui pourrait trouver sa source dans la crise requin et les changements de modèles de fréquentation des espaces littoraux qu'elle a commencé à susciter.

Autre inconvénient notable, des conflits d'usages sont accentués du fait du report d'activités sur des espaces contraints (à Trou d'Eau par exemple).

- b. Activités en voie d'extinction, tant que la pratique encadrée et sécurisée ne peut reprendre : les activités utilisant la force motrice des vagues, les plus exposées au risque et objet d'une interdiction actuelle de pratique pour des raisons de sécurité

**En dehors des impacts localisés signalés ci-dessus**, qui touchent toutes les activités exercées sur les zones victimes de désaffection, **certaines filières sont victimes d'un impact plus lourd et plus durable**, indépendamment du facteur de localisation, pour la nature même de ces activités (et l'évolution de leurs conditions de pratique depuis le début de la crise requin en 2010).

#### i. La filière surf, jusque là florissante et en pleine croissance, est sinistrée

Depuis 2010, progressivement, toute la filière surf (et bodyboard) s'est trouvée sinistrée : clubs, écoles associatives ou privées, surf-shops. La majeure partie des écoles a fermé et que les surf-shops sont en très grandes difficultés.

Cette filière est caractérisée par une pratique « libre » très majoritaire, estimée à 40 000 pratiquants locaux en 2010 (d'après une thèse de doctorat de Sciences et Techniques des activités Physiques et Sportives - STAPS - présentée par S. Guillet, qui souligne le caractère forcément approximatif d'un tel exercice d'évaluation), dont 1 297 licenciés.

Elle a connu un développement soutenu, particulièrement depuis les années 1980 et la ligue fête ses 30 ans en 2014. **Avant crise, on compte 26 clubs ou écoles actifs**, dont la moitié privée et l'autre associative et **une douzaine de surf-shops** (commerces spécialisés surf). Les écoles et les clubs fonctionnent principalement sur le marché local (environ 85%), les surf-shops sont plus sensibles au marché touristique, qui représente une part plus importante de leur activité, sans être dominante.

Touchée dès 2011, elle ne s'est pas relevée depuis et, dans les conditions actuelles, sa survie est très compromise. La reprise du surf, encadrée par des dispositifs de protection, pourra permettre de la relancer progressivement. Mais d'ici là, d'autres opérateurs auront sans doute cessé leur activité, rendant le redémarrage plus compliqué.

1. Une filière porteuse de **notoriété** et **d'image** pour l'île... et de retombées économiques potentielles
  - a. Des spots remarquables, des compétitions mondiales : le surf peut développer une vraie économie à la Réunion
    - i. La Réunion : un « spot » de réputation mondiale

**Wikipedia, en anglais, sur St Leu :** “It is a reputated surf spot. Various surfing competitions have been held in Saint-Leu, including World Qualifying Series (WQS) and ASP World Tour (WCT)[1] competitions. It is well known for its famous left wave”.

**“St Leu est un spot de surf réputé (...) Il est bien connu pour sa fameuse « gauche »”**

**Sur le site américain Surfline.com** (Huntington Beach, California, Partner of USATODAY Lifestyle/Action Sports): “Where was the best surf last month? Where will the best surf be next month? Surfline's expert forecast team breaks down the best places to surf by month and region. **BEST BET SEPTEMBER 2012: REUNION ISLAND Indian Ocean paradise set to fire for September**”

**“Où trouver le meilleur surf le mois prochain ? Meilleur option septembre 2012 : l'île de la Réunion, paradis de l'Océan Indien...”**

- ii. Des compétitions de niveau mondial, aujourd’hui très médiatisées, ont eu lieu à la Réunion

Plusieurs manches du championnat du monde de surf ASP (Association du Surf Professionnel) se sont déroulées entre 1992 et 2006 à St Leu, une manche de Bodyboard IBA a eu lieu à St Pierre, ainsi qu'un Pro junior : des épreuves de calibre mondial se sont tenues à la Réunion. Aujourd’hui, ces compétitions sont retransmises sur les chaînes de sports télévisées et touchent de larges audiences, partout dans le monde.

Pour la France, la chaîne MCS Extrême retransmet les compétitions (source : Surfsession.com) : « *Les audiences des compétitions ASP World Tour figurent parmi les meilleures de la chaîne avec en moyenne 30 000 téléspectateurs par jour lors des lives (source : Mediametrie/Numericable/MCS)* ».

- iii. Economie du surf : un potentiel de développement et un vecteur de développement

La région de Biarritz, indique par exemple (Biarritz.fr) : “*Au-delà des branches professionnelles industrielles et artisanales qui font vivre en moyenne 700 salariés sur la Côte basque, le surf induit des enjeux économiques indirects.*

*Le surf est également un produit d'appel touristique visant à accroître le pouvoir d'attraction d'une région, ce qui a pour objectif de stimuler l'industrie touristique. En ce sens, les collectivités locales utilisent le surf comme vecteur d'image.*

*On compte entre Hossegor et Hendaye plus de 340 entreprises spécialisées dans les sports de Glisse, ce qui représente plus de 3000 emplois et un CA pour 2005 de 1,1 milliards d'€.*

- 2. Une filière de haut niveau, qui porte l'image de la Réunion, mais connaît un coup d'arrêt brutal

En masculin comme en féminin, de nombreux réunionnais ont atteint le meilleur niveau européen ou mondial (B. Letexier, F. Robin, J. Florès en suf masculin, AG Hoarau, J. Defay, C. Bulard en surf féminin, S. Cisco, A. Lavernhe, Y. Florentin en bodyboard masculin, A. Gazzo en longboard masculin, O. Ah Kouen en longboard féminin).

Dans les conditions actuelles, c'est tout le recrutement et le fonctionnement du haut niveau qui est également à l'arrêt, le Pôle Espoir de la ligue étant obligé de quitter l'île pour pouvoir continuer de fonctionner occasionnellement.

- 3. Un nombre de pratiquants locaux en chute libre

Avec 40 000 pratiquants estimés en 2010, contre 700 en 1992, la pratique du surf s'était développée et démocratisée.

L'enquête réalisée par Ipsos en mars 2014 permet d'évaluer, par extrapolation, à environ 20 000 le nombre de surfers / bodyboarder de plus de 15 ans dans l'île, dont 5 000 disent pratiquer « souvent », 4 000 « de temps en temps » et 11 000 « rarement ».

#### 4. Une filière économiquement sinistrée

##### a. Chute massive du nombre de licenciés

De 1 297 licenciés en 2010, on est tombé à 325 en 2014, soit une baisse de 75% (de 1 à 0 salarié à la ligue).

##### b. Fermeture de la quasi-totalité des écoles de surf

14 écoles fermées sur 16 au total (associatives ou privées), 21 emplois directs sur 25 supprimés. 11 écoles privées sur 13 fermées, les deux autres survivant à peine, par le redéploiement d'activités de stand up paddle (SUP) dans le lagon.

La perte cumulée par école privée est estimée à environ 150 000 euros entre 2011 et 2013. Pour celles encore en activité, la situation est critique (trésorerie disparue, impossible d'investir en reconversion, endettement fiscal et social impossible à honorer, état de cessation de paiements).

Extrapolée sur l'ensemble des structures privées, et en intégrant le premier semestre 2014, **la perte totale de chiffre d'affaires est de l'ordre de 2 millions d'euros** depuis le début de la crise.

**Un dispositif à l'endroit de tous les clubs touchés depuis le début de la crise**, sur un principe de compensation de la moitié de la perte subie, à l'image du dispositif mis en place lors de l'épidémie de chikungunya, **est évalué par les professionnels à 630 000 euros**.

##### c. Des clubs moins touchés par les fermetures, mais sur la corde raide

Si les clubs ont moins fait l'objet de disparition que les écoles, les survivants (9 sur 10 avant crise) sont sur la corde raide : privés de ressources et exsangues.

Privés de ressources, du fait de la chute du nombre de licenciés (un club de St Gilles, par exemple, est passé de 112 licenciés en 2010 à... 15 cette année), ils sont mis en « hibernation » en attendant des jours meilleurs (certains ne ferment pas, pour ne pas perdre les agréments administratifs qu'ils détiennent et qui leur permettraient de reprendre une activité).

Dans ces conditions, la moindre dépense de quelques centaines d'euros (pour, par exemple, payer l'assurance obligatoire d'une embarcation de surveillance, dont l'achat a été financé par subventions) se révèle être un problème très épiqueux.

##### d. Les « surf-shops » font face à des chutes d'activité massives

Sur la douzaine de surf-shops avant crise, les pertes d'activité déclarées sont de l'ordre de 40 à 90% selon les cas rencontrés.

Le principal opérateur du secteur a du fermer trois magasins sur les quatre de son enseigne, entraînant une perte globale de CA de l'ordre de 90% par rapport au meilleur niveau d'avant crise, l'entreprise est passée de 11 à 1 salarié, les ventes de planches de surf / an : de 100 à 0, bodyboard de 250 à 4).

En estimation approximative : les surf-shops sont passés d'un revenu total de l'ordre de 3.5 à 4.5 millions de CA annuel avant crise à environ 1.5 à 2.5 millions l'année dernière, avec une baisse déclenchée en 2011.

Pour ces entreprises également, la situation face à des pertes de revenus aussi massives ne peut qu'engendrer des conséquences d'endettement, dont social et fiscal, d'absence de trésorerie et de situations de cessations de paiements, faute de moyens.

e. Shapers (fabricants de planches) et moniteurs indépendants

Les fabricants ont vu leur production baisser de l'ordre de 75%, les moniteurs indépendants ont cessé leur activité ou quitté l'île.

## 5. Quelles pistes d'actions ?

a. La question de la relance des activités encadrés (associatif et pôle espoir)

Au moment de la rédaction de ce rapport, aucune certitude n'existe encore, de reprise des activités de la filière surf.

Pourtant, à l'image d'autres endroits du monde qui conjuguent surf et présence de requins (Afrique du Sud, Australie, Etats Unis d'Amérique par exemple), cette reprise, souhaitée par tous, semble aujourd'hui à portée de main.

Plusieurs personnes rencontrées ont évoqué une probabilité assez forte de reprise imminente (sous quelques mois), en fonction des retours sur le projet « vigies requin renforcées » actuellement portée par la ligue de Surf.

Ce projet consiste notamment en la présence de vigies en apnée à proximité des lieux de pratique, chargées de surveiller et signaler l'arrivée de requins.

Il est question d'une épreuve du Championnat de Surf de la Réunion, avant la fin de cette année, au cas où il serait décidé que les conditions de sécurité suffisantes sont réunies.

*En matière de communication, cet événement présente l'intérêt de marquer une évolution significative, pour les résidents de l'île et pour les touristes qui en prendraient connaissance. Il aura probablement un impact symbolique fort : après plus d'un an d'interdiction, ce serait la première fois qu'une épreuve de surf peut se tenir.*

*Or, ce « signal » de reprise pourrait faire remonter la fréquentation des spots réunionnais.*

*Attention, donc, au risque de surinterprétation des conditions de sécurité dans ces circonstances de pratique.*

b. La question de la relance de pratique libre encadrée

A la validation des dispositifs de sécurisation, la pratique libre encadrée et sécurisée pourrait également reprendre, sur les « spots » les plus fréquentés.

- c. Des jumelages pour soutenir et accélérer la reprise, quand elle sera possible

Parmi les idées pour soutenir la reprise de la filière surf, certains ont aussi signalé l'utilité de démarches de jumelage (sous l'égide de la Ligue locale et de la Fédération Française), avec des écoles de surf ou des Fédérations australiennes, sud-africaines et avec des clubs français. Vers ces derniers, il pourrait s'agir de positionner la Réunion comme site d'entraînement hivernal.

- d. Le soutien aux acteurs en difficultés

D'ici à la possible reprise du surf (condition évidemment de premier niveau pour pouvoir envisager le sauvetage de la filière), les dégâts économiques, déjà très lourds, avec la perte de plus de 85% des écoles, risquent de devenir plus lourds encore.

**Pour autant, la vigueur et la rapidité du redémarrage vont aussi dépendre de ce que sont les moyens, humains, matériels et financiers, pour opérer ce redémarrage.**

**Dans cette perspective, la préservation des activités encore existantes, représentant des montants relativement modestes, pourrait utilement être envisagée.**

**La situation des entreprises rencontrées ne leur permet pas de se sauver par les seuls dispositifs mis en place** (voir plus loin l'analyse des moyens de soutien aux entreprises), parce qu'ils ne permettent pas de gérer, de façon viable, une baisse si soudaine et si massive d'activité.

Privées de revenus, privées de trésorerie et endettées, la majeure partie des entreprises encore en activité n'a plus les ressources propres nécessaires, pour opérer une diversification qui lui permettrait de « faire la soudure », jusqu'à une période de reprise suffisante, pour reconstituer alors progressivement une situation viable d'activité (et entrer dans une phase où il redevient possible de commencer à faire face à ses engagements et à son endettement).

## 6. La question de la responsabilité juridique

Toujours dans la perspective de la reprise du surf, la notion de responsabilité, en cas d'accident, revêt une place également déterminante.

Les conditions juridiques de la responsabilité de tous les acteurs, mais aussi des pratiquants et des professionnels qui reprendraient des activités, devront être clarifiées, sous peine de prendre le risque d'ajouter, au préjudice humain, d'autres préjudices plus nombreux en cas d'accidents.

**Cette question concerne naturellement toutes les activités soumises à un risque requin.**

## **ii. Le kayak de surf : arrêt de pratique depuis plus d'un an (kayak de mer touché par une forte baisse, même en lagon)**

Pour des raisons de sécurité, le kayak de surf (kayak de vague), utilisant comme le surf la force motrice des vagues, est concerné par une impossibilité de pratique, hors zone sécurisée, depuis un peu plus d'un an.

Le kayak de surf, s'est particulièrement développé à la Réunion entre 2000 et 2012, sous forme de loisir ou de compétition. Les championnats de France et les championnats du Monde se sont tenus à la Réunion en 2009. La dernière épreuve des championnats de la Réunion a eu lieu en 2012.

Le kayak de mer (longueur supérieure à 5m), non concerné par une interdiction de pratique, a lui aussi subi une baisse significative de fréquentation et peine à trouver de nouveaux pratiquants, malgré la possibilité de le pratiquer en pleine mer avec des supports adaptés.

Les solutions palliative mises en place, pour accentuer la part d'activité des clubs touchés en augmentant leur activité de rivière (Etang St Paul, Langevin ou Stade en Eaux Vives de Ste Suzanne), se sont révélées difficiles à pérenniser du fait de leur lourdeur, de leurs coûts logistique et matériel, les clubs touchés étant situés dans l'ouest, trop loin des sites de « secours ».

Malgré le soutien trouvé auprès des pouvoirs publics, **la perte de licenciés (de 271 à 85, par exemple, au club Canoë Kayak Sud de Saint Pierre : -69%) a significativement impacté les clubs, particulièrement ceux de la côte ouest et sud : certains sont proches d'une situation critique.**

De même, la pratique scolaire et les stages de vacances, flux d'activité vital pour les clubs, se sont fortement réduits depuis 2012.

Le Comité Régional Réunionnais de Canoë Kayak (organe déconcentré de la Fédération Française de Canoë Kayak) regroupe les 9 clubs associatifs affiliés de l'île.

**Il a recensé la perte déclarée par les clubs : elle se monte, pour les quatre clubs répondants, à environ 135 000 euros fin 2013-début 2014, ayant entraîné le licenciement de 7 éducateurs/moniteurs.**

Environ quatre entreprises privées avaient commencé à se développer, et sont à ajouter au nombre des structures touchées.

Les **solutions** sont largement communes à celles abordées plus loin pour la voile, en ce sens que le kayak de mer en lagon, activité autorisée dans le cadre actuel de gestion du risque requin, de même que le stand up paddle, sont des activités qui pourraient bénéficier des mêmes schémas de soutien, avec notamment : une **communication renforcée sur l'autorisation de pratique et la reprise d'une activité scolaire plus soutenue, dans des conditions d'encadrement et de sécurité adaptées.**

c. Activités sérieusement menacées : des activités en difficultés, dont la pratique est pourtant autorisée dans le cadre de la gestion du risque requin

i. La plongée : une chute parfois très lourde d'activité (>40%), pour une discipline qui était, avant crise, le deuxième loisir pratiqué par les touristes derrière la randonnée et qui comportait également une part importante de demande locale

1. Le capital réunionnais dans le domaine de la plongée

Destination remarquable pour la plongée, grâce à sa biodiversité et à des conditions de pratique idéales la plus grande partie de l'année, la Réunion a développé une activité très significative dans cette filière. Elle est passée de 7 sites de pratique en 1989 à 30 en 2007.

La thèse de doctorat STAPS, déjà citée, indique que, de 15 000 pratiquants locaux en 1992, cette activité en a atteint 30 000 en 2010.

L'enquête réalisée par Ipsos en mars 2014 permet d'évaluer, par extrapolation, à environ 10 000 le nombre de plongeurs locaux réguliers en bouteille de plus de 15 ans (souvent ou de temps en temps) (38 000 en tout, souvent, de temps en temps ou rarement), et à environ 18 000 le nombre de plongeurs réguliers en apnée. Au total, 65 000 personnes déclarent pratiquer l'une des deux activités, même rarement.

Avec 25 structures commerciales et 25 clubs associatifs, ce sont **une cinquantaine de structures en tout qui opèrent sur ce marché**. Si la proportion d'activité locale est très dominante pour les associatifs, le poids de la demande touristique extérieure peut varier entre 30% et 70% dans les structures commerciales, selon leur positionnement et leur implantation.

En 2011, environ 160 000 plongées sont pratiquées à la Réunion (sources : Comité Régional d'Etudes et de Sports Sous-marins).

De l'avis de tous les acteurs rencontrés, les interactions avec les requins restent exceptionnelles à la Réunion pour les plongeurs en bouteille ; les requins bouledogues en particulier ayant la réputation d'esquiver le contact (environ 5 à 7 rencontres par an, sur 160 000 plongées ?). Le site Paradise Plongée précise ainsi :

*« Ainsi, dès la fin de la première guerre mondiale l'US Navy chercha alors un répulsif efficace pour protéger ses pilotes tombés en mer. Elle fut à l'origine de la création d'un fichier international des attaques unique au monde. Constitué à partir de questionnaires détaillés, l'ISAF (International Shark Attack File) contient près de 3000 rapports couvrant la période de 1550 à nos jours. Cette banque de données exceptionnelle est gérée depuis 1988 par l'American Elasmobranch Society au Musée d'histoire Naturelle de Floride. D'autres fichiers comme la Mediterranean Shark Attack File (MEDSAF) ou le Natal Shark Board (Institut sud-africain) lui apportent des informations complémentaires. Les statistiques publiées par l'ISAF sont sans appel : les attaques de requins restent extrêmement rares. Seulement 50 à 75 cas environ sont dénombrés chaque année de part le monde, dont 10 à 30 seraient mortels. (...) »*

*Paradoxalement cette fascination pousse l'homme en quête de sensations à rechercher le contact des requins en s'adonnant au Shark Feeding, un divertissement touristique qui consiste à nourrir les requins en plongée. Résultat, sur 471 attaques répertoriées en Australie, 60 sont dues à cette*

pratique, des accidents stupides accompagnés de morsures graves aux membres ou de plongeurs défigurés.

### Les véritables circonstances

Selon les spécialistes, les attaques de requins sont de deux ordres. D'une part un acte de type « alimentaire » et d'autre part une réaction à l'ingérence territoriale. La présence de l'homme sur le domaine de cet animal parmi les plus vieux de la création n'a fait que s'accroître par la multiplication des activités nautiques, le shark feeding, la fréquentation des plages. Selon l'analyse des banques de données, trois grandes familles de « visiteurs » se retrouvent ainsi exposées aux attaques de requins, chacune d'elles donnant aux chercheurs des informations spécifiques sur la nature de l'attaque.

**Les pêcheurs sous-marins en apnée. (10 à 20% des attaques).** Le plongeur n'est pas ici l'objectif principal du requin, généralement celui qui mord et relâche sa proie, il y a erreur. **L'attaque survient en effet la plupart du temps juste après la capture des poissons.** Ces prises sanguinolentes attachées à sa ceinture émettent des vibrations agoniques qui attirent et excitent les requins. **Les conséquences de cette rencontre sont moins graves que les autres attaques (peu d'hémorragies et d'arrachements), car il s'agit de requins de taille petite et moyenne qui se nourrissent de poissons de récif.** Encore consciente, la victime peut témoigner et permet, dans ce cas unique, l'identification de l'agresseur. **Les plongeurs en bouteilles. (5 à 10% des attaques)** Ce type d'accident plus rare est le fait d'une malheureuse confusion, d'une rencontre fortuite. En effet, lorsque le plongeur évolue parmi des groupes de phoques ou de tortues, le prédateur comme le Grand requin blanc distingue mal sa silhouette. Ces cas surviennent dans des eaux tempérées et sont souvent très graves. Il s'agit principalement de motivation « alimentaire ». Le développement du Shark Feeding pratiqué soit en haute mer soit dans des réserves provoque également des attaques. L'animal rendu agressif attaque cette fois pour défendre son espace territorial.

**Les surfeurs, bodyboardeurs, véliplanchistes et nageurs. (75% des attaques).** Les victimes de ces attaques ont à faire avec des familles de requins les plus dangereuses. Ce sont des requins de types côtiers (Grand Blanc, tigre, Bouledogue). Ces charognards de la mer ne renâclent à aucune « opportunité alimentaire ». L'attaque est de type « mordu et emporté », et la taille des attaquants provoquent des blessures impressionnantes souvent mortelles (hémorragies ou chocs cardiaques). A la différence des plongeurs, ces pratiquants ne voient généralement pas l'agresseur. Et s'ils le voient, il est déjà trop tard. »

D'après ces éléments, le risque n'est pas nul, mais les circonstances des attaques répertoriées sur les plongeurs semblent concerner assez peu la Réunion : ainsi, une seule attaque de plongeur a été recensée à la Réunion, avec morsure d'une palme et entailles au pied, en 2011 à Bois Blanc, au cours d'une partie de chasse sous-marine, sur un plongeur qui remontait à la surface, avec une proie qu'il venait d'harponner.

## 2. La chute d'activité en vient à menacer l'existence des structures privées

### a. Baisse forte du nombre de licenciés : -21%

De 2 306 licenciés avant crise, le Comité Régional en déclare aujourd'hui 1 817, soit une baisse de l'ordre de 21%. Dans le détail, cette baisse touche davantage les structures commerciales (-29%) qu'associatives (-15%). Le nombre de licenciés baisse significativement depuis 2012, avec un recul qui démarre en 2011.

### b. Baisse plus forte du volume global de plongées : -31%

Avec environ 160 000 plongées annuelles avant crise et 110 000 prévues cette année, le volume global est en baisse de 31% environ. Il convient de constater que cette baisse est à « attribuer aux structures commerciales », d'après le Comité Régional.

### c. Baisses de chiffre d'affaires de près de 25% en moyenne, avec des pics à plus de 40%

Cinq structures commerciales (pour un maximum de 25 en tout dans l'île) ont communiqué leur chiffre d'affaires 2011, 2012, 2013 et 1<sup>er</sup> semestre 2014, ce qui constitue une base significative d'analyse (20% de taux de sondage).

Il ressort de ces données une **baisse moyenne de chiffre d'affaires de l'ordre de 10 % en 2013** (avec selon les cas, des baisses comprises entre -3 et -20%) et de **près de 25 % au premier semestre 2014, par rapport à l'année 2012** (avec selon les cas, des baisses comprises entre -8 et -43%).

**Pour les structures les plus touchées, de la même manière que cela s'est produit dans la filière surf, la survie à court terme est compromise.**

Selon les clubs observés, la baisse nette se fait sentir à partir de 2011, 2012 ou 2013, en fonction des modèles de fonctionnement entre le marché local et le marché touristique notamment, révélant des situations variables quant à l'ancienneté des difficultés subies.

On peut donc noter que **le 1<sup>er</sup> semestre 2014 montre une dégradation très nette de la situation**, par rapport à l'année précédente, déjà en recul significatif.

**Extrapolé à 25 structures commerciales**, le CA total était de l'ordre de 4.25 millions d'euros en 2012, et devrait chuter à environ 3.3 millions cette année. **Depuis 2012, la perte de chiffre d'affaires cumulée est estimée à environ 1.325 million d'euros** (environ 400 000 euros de perte d'activité en 2013, 925 000 euros en 2014). **Un fond de compensation demanderait**, sur un modèle analogue à celui mis en place après la crise sanitaire du chikungunya, **un montant de l'ordre de 650 000 euros**.

**De plus**, dans de telles circonstances, la majeure partie **des moniteurs indépendants**, habituellement sous-traitants d'une partie de l'activité des structures privées, se voient désormais sans activité. Ils seraient environ une trentaine, et les prévisions de sous-traitance des structures privées ont chuté à un niveau proche de zéro parmi celles qui ont fourni des données dans ce domaine.

Pour finir, **les comptes du Comité Régional** ont été, eux aussi, **significativement impactés** par cette crise de la plongée, avec une baisse de 23% de ses revenus et de 58% de son résultat comptable entre 2010 et 2014. Dans les circonstances actuelles d'exploitation, les subventions publiques permettent au Comité de ne pas « basculer dans le rouge ».

- d. Sur un malentendu ? La place des « baptêmes » et des brevets de niveau 1, le problème de l'éloignement des activités

Selon l'enquête réalisée par Ipsos en mars 2014, 19% du public local pense que la plongée en bouteille est actuellement interdite, et 26% que la plongée en apnée l'est également.

La baisse d'activité affecte particulièrement deux types de plongées : les « baptêmes » (jusqu'à -50% dans les structures privées) et les brevets de niveau 1 (-31% dans les structures commerciales, -43% dans les structures associatives entre 2011 et 2014). Cette situation, qui dénote bien le manque de confiance du public, puisqu'elle affecte la « découverte » de la plongée, s'est également combinée à une baisse de l'activité scolaire (alors que le volume de plongées réalisées par les plongeurs confirmés était resté plus stable, mais commence à être sous pression lui aussi depuis mi-2013), posant le **problème durable du renouvellement des pratiquants et, partant, de la durée de l'impact de la crise pour la plongée.**

### **3. Quelles pistes d'action ?**

- a. La préservation de la biodiversité, capital plongée irremplaçable : le rôle clé de la Réserve Marine

Les acteurs rencontrés soulignent la place et le rôle de la Réserve Naturelle Nationale Marine, comme un atout de premier ordre pour leur activité.

L'île de La Réunion est bordée sur sa côte ouest par des récifs coralliens. Ils constituent une protection naturelle contre les assauts de la mer et ont permis le développement des zones balnéaires de l'île à Saint-Paul, Saint-Leu, Étang-Salé et Saint-Pierre.

Sièges d'une biodiversité remarquable (plus de 3500 espèces), ces récifs constituent aussi des patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables qui contribuent au bien être de la population réunionnaise et des visiteurs occasionnels.

Cependant, depuis la fin des années 1970, ces milieux naturels sont dégradés voire, dans certains secteurs, fortement dégradés. Cette dégradation est liée à des changements climatiques globaux mais aussi à certaines activités humaines locales qui peuvent avoir un impact non négligeable sur l'équilibre du récif. C'est pourquoi, a été créée en 2007, une Réserve Naturelle Marine qui s'étend sur 40 km de côtes du Cap La Houssaye à Saint-Paul, à la Roche aux oiseaux à l'Étang Salé.

- b. Le soutien aux acteurs et difficultés

A l'image de la disparition des écoles de surf, les clubs de plongée les plus touchés connaissent des tensions qui les amènent à une phase bientôt critique, qui ne leur permettra pas de survivre sans une intervention de soutien qui dépasse les dispositifs actuellement mis en place.

- c. Une campagne d'explication locale, homogénéisation du discours touristique

Au vu de la proportion d'habitants de l'île qui estiment que la plongée est actuellement interdite, et **comme pour les autres activités autorisées actuellement** ci-avant, avec le cas du **kayak de mer praticable en lagon, ou la voile abordée plus loin, une campagne d'explication autour du risque et de l'autorisation de la pratique semblerait la bienvenue**. L'homogénéisation du discours tenu, dans tous les endroits qui peuvent diffuser de l'information, serait propice à **une meilleure efficacité** (« messages avion », offices du tourisme, clubs, mairies, hôtels, etc.)

- d. Une campagne ciblée nationale auprès des clubs de plongée : 2 500 clubs et 150 000 licenciés et des éduc-tours « plongée »

A peu de frais, la promotion directe de la plongée réunionnaise auprès des clubs et licenciés français pourrait être mise en place rapidement pour soutenir l'activité, en plus des initiatives déjà engagées par l'IRT et les acteurs de la filière (participation « renforcée » au Salon de la Plongée, à Paris, en Janvier 2014, production d'une brochure et de « clips » de promotion).

Avec 5% de taux de transformation, ce seraient 7 500 touristes plongeurs de plus dans l'île, souvent avec leur famille, soit 7% de croissance sur le volume de plongée attendu en 2014.

Des « éductours » spécialisés plongée seraient également utiles pour redynamiser la demande.

- e. L'immersion de la Jeanne d'Arc comme site de plongée remarquable

Enfin, les acteurs rencontrés ont souligné que l'immersion à la Réunion du porte-hélicoptères « la Jeanne d'Arc » pourrait faire bondir la Réunion, en visibilité et en attractivité, pour la planète plongée toute entière. La faisabilité d'un tel projet reste à être étudiée et validée.

Désarmée en 2010, la Jeanne d'Arc (bâtiment de 180m, aujourd'hui baptisée Q860), est stationnée dans la base navale de Brest, au cimetière marin de Landévennec. Elle doit rejoindre Bordeaux début octobre 2014 (sous réserve de conditions météo favorables) pour y être démantelée, par une filiale du groupe Véolia. Quatre à six mois de travaux de dépollution sont prévus, avant sa mise en cale sèche pour découpage.

***Les coûts d'une telle opération sont élevés, mais l'impact sur la fréquentation de la Réunion peut être très élevé lui aussi : mieux situer ces deux éléments, en plus d'une étude de faisabilité, permettrait d'estimer le retour sur investissement et jauger de son intérêt économique objectif. Compte tenu des délais de démantèlement, cette démarche est urgente pour, s'il y a lieu, faire à Véolia une offre de reprise après dépollution et organiser le convoyage jusqu'à la Réunion.***

#### d. Autres activités en difficultés

i. La voile, touchée elle aussi par une tendance à la baisse significative

1. La voile connaît une baisse sensible d'activité, notamment sur les activités scolaires

Avec 1 500 pratiquants locaux estimés en 1992, dans la thèse de doctorat STAPS déjà citée, pour 5 000 environ en 2010, la voile a également connu un développement soutenu, particulièrement ces vingt dernières années.

Pourtant, à l'image des autres activités autorisées, dans le cadre actuel de gestion du risque requin, mais touchées par des baisses d'activité fortes depuis le début la crise requin en 2011, la voile a vu le nombre de licenciés à la Réunion se réduire et passer de 987 en 2010 à 750 en 2013 : - 24%.

**Cette baisse de nombre de licenciés dépasse 70% dans les clubs les plus touchés.**

Comme le kayak de mer en lagon, la voile est caractérisée par un niveau de risque très faible vis-à-vis du requin, d'après les banques de données qui répertorient les accidents et les attaques, sous réserve d'éviter au maximum la fréquence et la durée des séjours dans l'eau.

En principe, le risque requin pour le kayak de mer en lagon (sans pêche) et pour la voile (tant que l'on est à bord d'un bateau, tout du moins) est quasi-nul.

Avec huit clubs, dont deux privés, plus un autre non affilié, la Ligue Réunionnaise de Voile représente l'essentiel de la pratique rattachée à la Fédération nationale.

La baisse enregistrée dans le domaine de la voile, alors que cette activité était en phase de démocratisation, est aussi due à la réduction de la voile scolaire, qui, comme pour le canoë kayak et la plongée, a considérablement réduit depuis 2012. En croissance pour la voile jusqu'en 2011, avec un pic à 1 950 élèves, elle a concerné 650 d'entre eux seulement au 1<sup>er</sup> semestre 2014, soit, en tendance, une baisse de l'ordre de 33%.

Comme pour les autres disciplines concernées par une pratique autorisée au niveau actuel de risque requin, la Ligue de Voile a réalisé un travail de développement des procédures de sécurité et d'encadrement, afin de continuer à pouvoir faire pratiquer les jeunes en périodes de vacances.

Aujourd'hui, tous les clubs sont touchés, 9 emplois sur 26 ont été supprimés, dans l'ensemble des clubs associatifs relevant de la Ligue.

La voile est confrontée à la même problématique de renouvellement de ses pratiquants que les autres filières touchées, et elle aussi est pourvoyeuse de champions réunionnais, comme Morgan Lagravière, champion de France de course au large en solitaire 2012, Thomas TERTRE, champion de France de course au large en équipage et Noé DELPECH, en équipe de France dans la série 49er.

## 2 Clubs en difficultés, options de défense

Comme pour les activités de kayak, les quatre clubs ayant remonté de l’information, transmise par la Ligue, déclarent que la baisse déclarée est forte et touche tous les types de publics.

La fréquentation des clubs, par des nouveaux pratiquants éventuels, est actuellement très faible, posant comme pour les autres filières touchées, la question du risque différé sur le niveau de pratique.

Ces clubs présentent des situations économiques dégradées, qui réduisent, en conséquence, leur capacité d’investissements de réorientation d’activité. Les surcoûts engendrés par les initiatives de relocalisations d’activités (sur le lagon par exemple) et l’évolution des dispositifs de sécurité sont aussi largement signalés.

De ce point de vue, la **reprise des activités scolaires (et municipales) et le financement collectifs de moyens de sécurisation (gros dériveurs par exemple)** sont souvent cités comme des moyens de rebond à court terme, pour leur impact également sur la reprise d’une activité de stages de vacances plus soutenue.

L’idée de **dotations exceptionnelles d’investissement et de contrats aidés**, pour « passer le cap », est également mise en avant.

Comme pour les autres activités autorisées actuellement vues plus haut, avec le cas du kayak de mer praticable en lagon ou de la plongée, **une campagne de promotion de ces activités et d’explication autour du risque et de l’autorisation de la pratique est également demandée. Ici aussi, l’homogénéisation du discours** tenu serait propice à **une meilleure efficacité** (« messages avion », offices du tourisme, clubs, mairies, hôtels, etc.).

La réalisation d’un film de promotion et d’information **commun** à ces activités pourrait permettre de limiter les couts d’une telle démarche d’information. Le surf pourrait y être intégré (ainsi que les autres activités utilisant la force motrice des vagues), quand la pratique reprendra sous surveillance.

Les situations décrites par les clubs montrent **l’importance dans le modèle économique des soutiens publics** et de leur mobilisation autour du projet de développement (Etat/DJSCS, Région, Communes, Rectorat, Caisse des Allocations Familiales notamment).

La Ligue souligne également, comme facteurs de redynamisation des activités, les **efforts réalisés dans le domaine de l’encadrement et de la sécurité**.

Ces progrès ont permis la tenue, en juin 2014, d’un challenge de voile scolaire rassemblant 200 élèves et 40 adultes, parents et enseignants, à Trou d’Eau.

La perspective des **Jeux des Iles de début août 2015** peut permettre de capitaliser sur la situation actuelle, pour endiguer la chute d’activité et relancer une dynamique de croissance.

La Ligue souligne également l’utilité d’une affectation de **CTR (Conseiller Technique Régional)**, pour l’aider dans sa politique de développement des clubs et de développement sportif et pour améliorer sa capacité arbitrale, faisant ainsi progresser la démocratisation de la voile à la Réunion.

Enfin, la voile réunionnaise pourrait bénéficier, et la destination Réunion toute entière avec elle, de retombées très positives de notoriété, d’image et de fréquentation, si **une compétition de course au large de haut niveau, comme la Route du Rhum pour la Guadeloupe par exemple, ou un autre événement de voile de portée sportive et médiatique comparable**, était régulièrement organisée (vieux « serpent de mer », mais dont l’utilité reste indéniable).

## ii. Autres activités touchées

**Parmi les autres activités signalées comme exposées à des baisses sensibles d'activité figurent aussi, sans que la liste qui suit soit exhaustive, des activités au volume de pratique plus modeste, mais qui permettaient de diversifier l'offre de loisirs proposée, au marché local ou extérieur : les bouées tractées, le jet ski, la randonnée en palmes/masque/tuba.**

### e. Sur les dispositifs mis en place pour aider les entreprises en difficultés

Mis en place par L'Etat (DIECTE, services fiscaux et Pôle Emploi), la CCIR, la CGSS et le RSI (Régime social des indépendants), un guichet unique administre depuis octobre 2011 les aides suivantes :

- Accélération du dispositif du chômage partiel
- Contrats de sécurisation professionnelle en cas de chômage
- Moratoires fiscaux et sociaux
- Aides financières du RSI de 1 500 à 3 000 euros pour prise en charge partielle des cotisations

De l'avis des interlocuteurs rencontrés, ce dispositif a permis de soutenir des entreprises frappées par des baisses d'activités relativement limitées, mais se sont avérées insuffisantes pour traiter les cas les plus lourds d'impact, que ce soit pour des entreprises ou des Travailleurs Indépendants Non Salariés, gérants de SARL ou en entreprise individuelle.

Chargé de l'accueil des entreprises, le Guichet Unique mis en place à l'Antenne Ouest de la Maison de l'Entreprise de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion (CCIR), dispose de données qui révèlent, en creux, des aspects de structure de l'évolution de l'impact économique de la crise requin.

Voici la synthèse de l'analyse réalisée, à partir des données transmises par la CCIR :

	oct-11	nov-dec 2011	2012	1er sem 1013	2ème sem 2013	Total	
<b>Total entreprises</b>	25	27	15	12	6	85	100%
dont demandes activées	20	22	12	8	3	65	76%
<b>Activités</b>							
sports et loisirs	12	25	14	12	4	67	79%
<b>    dont surf</b>	6	4	6	5	1	22	26%
<b>    dont plongée</b>	5	21	7	7	2	42	49%
CHR	8		1			9	11%
Autres commerces	5				2	7	8%
<b>Lieu</b>							
St Gilles	15	10	7	4	4	40	47%
Boucan Canot	7					7	8%
St Leu		8	1	3	1	13	15%
Trois Bassins		2	1	1		4	5%
Etang Salé				2	1	3	4%
Itinérant	1	4	5	2	0	12	14%

**Au total, sur 85 entreprises ayant approché le Guichet Unique** (avec 76% de demandes d'aides activées, les non requérants étant dans une large part des indépendants ou des entreprises trop lourdement touchées pour pouvoir faire face à leur endettement, même avec un moratoire), on constate en grandes masses les éléments suivants :

- **75% appartiennent au secteur du surf (26%) ou de la plongée (49%),** 11% au secteur des cafés-hôtels-restaurants et 8% au secteur du commerce plus généraliste, souvent orienté plage ou tourisme
- **Plus de 90% travaillent sur les quatre lieux suivants** (données recalculées hors « professionnels itinérants ») : **Saint Gilles** (55%), avec une concentration Roches Noires et Port de plaisance et **Boucan Canot** (10%), **Saint Leu** (18%), **Trois Bassins** (5%) et **l'Etang Salé** (4%) (principalement surf et plongée pour ces trois dernières communes)

Plus en détails, la chronologie des demandes s'établit ainsi :

#### **Octobre 2011, premier mois de mise en place**

- **Volume de demande :** 25 entreprises sollicitantes (dont 20 demandes d'aides activées, 5 y renoncent, 3 restaurants, un moniteur de centre de plongée et un loueur de jet ski)
- **Activités demandeuses :** 12 professionnels sports et loisirs (6 liés au surf : 3 écoles, 2 surf-shops, un vendeur en gros ; 5 liés à la plongée : 2 centres de plongée et 3 moniteurs indépendants, 1 jet ski), 8 cafés-hôtels-restaurants (CHR) et 5 commerces (articles de plage, textile, souvenir, bijoux)
- Impact géographique : essentiellement St Gilles (dont Roches Noires) avec 15 demandes, Boucan avec 7, puis l'une du Port, de l'Hermitage et une itinérante.

#### **Novembre et décembre 2011**

- **Volume de demande :** 27 entreprises sollicitantes (dont 22 demandes d'aides activées, 5 y renoncent)
- **Activités demandeuses :** 25 professionnels sports et loisirs (4 liés au surf : 3 écoles, 1 moniteur ; 21 liés à la plongée : 7 centres de plongée et 14 moniteurs indépendants, 1 jet ski)
- Impact géographique : 10 à St Gilles (dont Roches Noires), 8 à Saint leu, 2 à Trois Bassins, 1 au Port et 4 itinérantes.

#### **2012**

- **Volume de demande :** 15 entreprises sollicitantes (dont 12 demandes d'aides activées, 3 y renoncent)
- **Activités demandeuses :** 14 professionnels sports et loisirs (6 liés au surf : 4 écoles, 1 surf-shops ou commerces apparentés ; 7 liés à la plongée : 2 centres de plongée et 5 moniteurs indépendants, 1 sortie en mer en bateau) et 1 CHR
- Impact géographique : 7 à St Gilles, 1 à Saint leu, 1 à Trois Bassins et 5 itinérantes.

#### **1<sup>er</sup> semestre 2013**

- **Volume de demande :** 12 entreprises sollicitantes (dont 8 demandes d'aides activées, 4 y renoncent, 3 trois moniteurs de plongée indépendants)
- **Activités demandeuses :** 12 professionnels sports et loisirs (5 liés au surf : 1 école, 3 surf-shops ou commerces apparentés et 1 moniteur indépendant ; 7 liés à la plongée : 7 moniteurs indépendants)
- Impact géographique : 4 à St Gilles, 3 à Saint leu, 1 à Trois Bassins, 2 à Etang Salé et 2 itinérantes.

#### **2<sup>ème</sup> semestre 2013**

- **Volume de demande :** 6 entreprises sollicitantes (dont 3 demandes d'aides activées, 3 y renoncent)
- **Activités demandeuses :** 4 professionnels sports et loisirs (1 lié au surf : 1 surf-shop ou commerce apparenté et 1 moniteur indépendant ; 2 liés à la plongée : 2 moniteurs indépendants et un commerce d'articles nautiques) et deux commerces plus généralistes (articles de plage et textile)
- Impact géographique : 4 à St Gilles, 1 à Saint leu, 1 à Etang Salé.

## **VI. Impact sur la dépense publique : environ 4 millions d'euros directement engagés contre le risque requin depuis 2011**

Les données suivantes reflètent principalement les dépenses, depuis 2011, d'études sur les requins et de tests et déploiement de dispositifs de protection et de prélèvements (programme Charc, Cap requin, Vigie, Valo requin (ex Ciguatera), études Biotope, étude sociologique et d'impact économique, filets anti-requins, emplois aidés et moyens nautiques de protection) par les différents acteurs rencontrés.

**En tout depuis 2011, ce sont environ 4 millions d'euros qui ont été directement consacrés à la lutte contre le risque requin. Ce montant est un arrêté provisoire, dont une partie est en cours de dépense (la totalité n'est pas encore engagée) et qui ne prend pas en compte les projets à venir.**

- a. Chiffres fournis par l'Etat, la Région et les communes de Saint Paul, Saint Leu et Trois Bassins

D'après les données transmises, à septembre 2014 :

- L'Etat indique les montants suivants :
  - o Etat : 2.122 millions d'euros
  - o Europe : 297 000 euros
  - o Autres établissements publics : 123 000 euros
  - o Clubs et associations : 38 000 euros
- La Région Réunion évalue son engagement à 738 000 euros entre 2011 et 2013 (dont un montant de 250 000 euros, en mai 2013, en faveur de dispositifs de protection et de surveillance, dont on ignore la part mandatée à date). La collectivité signale, en outre, une dotation de 5 millions d'euros à l'IRT, en budget supplémentaire, pour soutenir l'effort de promotion 2013-2014 (mais dont aucun élément ne permet de rendre compte de son usage en strict lien avec la crise requin), ainsi qu'un effort important de financement pour les bassins de baignades - études de faisabilité (284 000 euros) et le confortement du bassin de Manapany (160 000 euros).
- La commune de Saint Paul : 435 000 euros (principalement de dispositifs de sécurisation)
- La commune de St Leu : 95 000 euros (matériel de sécurité principalement) et 36 000 euros de subventions aux associations nautiques et surf
- La commune de Trois Bassins : pas de dépenses spécifiques

Nb : ces montants ne reflètent qu'imparfaitement les efforts des différents acteurs concernés :

- **Le temps passé est non évalué**, que ce soit par les agents de l'Etat ou des différentes collectivités, ceux des entreprises, des associations, des clubs, etc. qui ont passé un temps parfois très important sur le dossier requin
- **Les coûts des actions courantes non spécifiques ne sont pas intégrés** (exple : secours en cas d'attaque)

- **Certaines actions conduites « en régie » ne sont pas intégrées** (exple : site internet Info-requin.re)
- **La participation opérationnelle bénévole** n'est pas non plus intégrée (par exemple l'effort de pêche autofinancé de la société West pour environ 35 000 euros)

b. Autres données trouvées pour les communes de Saint Pierre et Etang Salé

Les communes de l'Etang Salé et de St Pierre n'ont pas pu être rencontrées dans le cadre de cette étude. Les données qui suivent sont rapportées par la presse locale.

- La commune de Saint Pierre : 46 000 euros (drums lines)
- La commune de l'Etang Salé : 140 000 euros (matériel de sécurité principalement) avec une participation CIVIS (Communauté de Communes du Sud)

## VII. Conclusions

- a. Si le risque requin n'explique pas à lui seul les difficultés du tourisme à la Réunion, il constitue un facteur sérieusement aggravant et son impact est lourd

Avec actuellement environ 20 millions d'euros de dépenses touristiques perdues en base annuelle (sur la tendance du 1<sup>er</sup> semestre 2014) et, depuis 2011, 7 millions d'euros de préjudice de « publicité négative » au national, environ 5 millions d'euros de perte de chiffre d'affaires dans la filière surf (en incluant les surfshops), environ 1,325 millions dans les centres de plongée et au moins 300 000 euros dans les filières kayak et voile, ce sont déjà au moins 33 millions d'euros de pertes, engendrés depuis le début de la crise requin.

A ce chiffre, il faut ajouter la perte de chiffre d'affaires subie par les opérateurs situés sur les zones géographiques les plus touchées par une chute de fréquentation locale. Cafés, restaurants, hôtels, mais aussi... libraires, coiffeurs : l'impact est ici diffus et difficile à évaluer avec une précision raisonnable.

La dépense publique engagée depuis 2011 pour lutter contre le risque requin avoisine 4 millions d'euros : c'est moins que le coût d'un gymnase, sans gradins, hors foncier et parking, ou qu'une piscine municipale avec un bassin de 25 m.

- b. Des activités sportives et de loisirs en voie d'extinction ou sérieusement menacées, avec en conséquence une réduction de l'attraction touristique et du lien à la mer qui avait commencé à largement s'établir localement

La perte actuelle du surf, les risques sur la pérennité de l'offre de plongée, pour ne parler que des deux principales activités touchées, sont de facteurs de réduction du potentiel d'attractivité et de développement de la destination touristique toute entière.

L'impact de ce type de phénomène est souvent plus progressif qu'immédiat, avec le risque d'un « cercle vicieux » ou d'un « effet domino » qu'il n'est pas encore possible d'évaluer à ce stade.

La stratégie partagée de développement touristique, qui demande un renforcement de l'attractivité de la Réunion et un développement d'offres pour mieux capter la dépense, se voit ici opposer une situation qui fonctionne en sens inverse des objectifs poursuivis.

Par ailleurs, le développement soutenu depuis 20 ans des activités nautiques montre un développement de l'accès à la mer à la Réunion, que remettent en cause les tendances actuelles.

- c. Par rapport au chikungunya...

L'épidémie du chikungunya avait frappé un an, puis s'était suivie d'une reprise de croissance progressive. Avec la crise requin, on assiste à un décrochement moins spectaculaire de prime abord, mais qui pourrait, s'il n'est pas corrigé, dépasser, par les dégâts occasionnés, ceux de la crise sanitaire de 2006.

L'affaiblissement actuel de la Réunion sur le marché national aura, dans les cinq ans qui viennent, en prolongeant la tendance, dépassé la perte de fréquentation subie en 2006.

- d. Si depuis 2011, des progrès réels ont été accomplis dans le domaine des études scientifiques et des tests de moyens de sécurisation, l'impact économique a vu des mesures être mises en place, mais qui ne permettent pas de répondre aux préjudices les plus lourds

En effet, contrairement à la crise du chikungunya, qui avait vu la mise en place d'un fond de secours, il n'y a pas de dispositif comparable pour la crise requin, ce qui explique la disparition d'entreprises particulièrement élevée, dans le domaine du surf en particulier.

**e. Les principales recommandations :**

**En plus des solutions sectorielles présentées plus avant dans ce rapport et qui peuvent, pour la plupart d'entre elles, être mises en œuvre transversalement sur les filières touchées, et pour conclure, la réduction du dommage économique passe aussi principalement par les axes suivants :**

- i. Avant tout, **de la sécurité et de la protection** pour les publics locaux et extérieurs

Le retour d'un niveau de sécurité permettant la reprise des activités actuellement interdites est naturellement une condition déterminante de la résolution de l'impact économique de la crise requin. A ce sujet, la question des prélèvements, orientés vers les requins bouledogues qui s'approchent le plus des plages, est régulièrement abordée par les interlocuteurs rencontrés.

**ii. INFORMER au mieux les usagers locaux ou extérieurs**

Un discours homogène et précis sur le risque requin et sur les conditions d'accès à la mer, à toutes les étapes du parcours touristique, une information sur site précise quand au fonctionnement des dispositifs temporaires de surveillance (s'il y a lieu) et sur le niveau de risque requin au moment où l'usager est susceptible de vouloir se baigner ou pratiquer une activité sportive ou de loisirs, une signalétique claire en lien avec les activités permises ou non et dans quelles conditions.

**iii. Assumer la présence des requins comme un fait acquis (Australie, AFSD, US) et la valoriser (biodiversité)**

*« L'an dernier, quatre attaques de requins, dont trois mortelles, ont été recensées en Afrique du Sud. Le requin blanc fréquente les eaux sud-africaines et les attaques y sont fréquentes, comme le rappelle le site de Museum d'histoire naturelle de Floride, qui les recense. Jeffrey's Bay est réputé pour ses longues et belles vagues qui attirent des milliers de surfeurs du monde entier. Chaque année se déroule une étape du tour mondial rassemblant les meilleurs surfeurs ». (France-info)*

La Réunion vivait jusqu'en 2010 sans trop se préoccuper du risque requin. Dorénavant, les projets de reprises d'activités et la volonté de reconquête des flux touristiques perdus, imposent, par le fait même de devoir informer les visiteurs, de considérer le requin comme un des éléments permanents du discours sur la Réunion.

#### **iv. Une communication positive forte pour rassurer le marché local et national**

La publicité négative sur le marché national a fortement atteint la fréquentation d'agrément. Le public local a également besoin de mieux comprendre la situation. Un effort de communication devra préciser encore les conditions d'accès à la mer et le niveau réel de risque, pour relancer la confiance dans la destination et vers les activités de loisirs touchées.

Les groupes prioritaires :

1. Le public local (dont scolaires)
2. Le public national
3. Les professionnels du tourisme : To et Agences de voyages
4. Les médias locaux et nationaux

Un changement de paradigme : maintenant, TOUT est à nouveau autorisé, SAUF... ?

A l'image des destinations qui vivent avec le risque requin, et où il peut arriver que certaines plages soient interdites à la baignade, une nouvelle phase de communication pourrait s'ouvrir en rétablissant l'idée que toutes les activités sont autorisées, sous réserve de dispositifs de sécurisation, sur 6 km de plages, où le déploiement de mesures de protection est en cours.

#### **v. Valoriser les progrès de sécurisation et leurs résultats**

La Réunion développe depuis 2011 une expertise de connaissance du requin et dans les dispositifs de protection innovants qui pourrait être valorisée.

De même, la réduction du nombre d'attaques en 2014 fait partie des arguments qui pourraient convaincre l'évolution positive de la situation.

#### **vi. Mettre en place un observatoire des filières sur lesquelles est intervenu un soutien pour mesurer les résultats et anticiper d'éventuelles difficultés**

La présente étude a permis de constater qu'un observatoire permanent des activités impactées par le risque requin permettrait de continuer d'apprecier l'évolution de la situation. Le futur centre de ressources pourrait être une occasion de mettre en place un tel observatoire.

## Annexes

## **Entretiens réalisés (37 entretiens, 49 interlocuteurs)**

**MEDEF** : M. Yann de Prince, Président, 5 mars

**CGPME** : M. Lionel Caro, en charge des questions touristiques, opérateur de centre de loisirs aquatiques à l'Etang Salé et de restaurants en zones balnéaires (St Gilles), propriétaire d'établissement hôtelier, 10 mars

**IRT** : Mme Ariane Loupy, Directrice, et M. Willy Etheve, Chef de Pôle Ingénierie développement, 4 mars, MM. Willy Etheve et Raoul Vincent, responsable de l'Observatoire, 3 septembre

**Club du Tourisme** : Mme Katherine Chatel, Présidente, gérante d'une agence de voyage, 17 mars

**Sypral (activités sportives de loisirs)** : Mme Agnès Lavaud, chargée de mission, gérante d'une entreprise de services touristiques (canyoning), 3 mars et 14 août - entretien téléphonique

**GPP (clubs de plongée professionnels)** : M. Grégory Grandière, responsable et opérateur d'une entreprise de services touristiques (plongée), 11 mars

**Aéroport Réunion Rolland Garros** : M. Jean-Paul Noël, Président du Directoire, 5 mars

**Technopole de la Réunion** : M. Alain Chatel, Président et producteur de produits de liquoristerie destinés au marché touristique, 19 mars

**SNAV (syndicat des agences de voyage)** : Mme Catherine Frécaut, gérante d'une agence de voyage (premier entretien téléphonique, recherche d'information sur le marché national en vue d'un second entretien), entretien téléphonique 12 mars

### **Personnalités qualifiées / opérateurs du marché touristique :**

Mme **Sophie Durville**, créatrice et ex-opérateur de **l'aquarium de la Réunion** et biologiste marine, 4 septembre

M. **Marc Chatillon**, opérateur d'une entreprise de services touristiques de location de voiliers de plaisance, 16 juin

### **Services de l'Etat :**

**SGAR**, M. Devimeux, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, 1<sup>er</sup> septembre

**CROSS**, M. Le Bianic, Directeur, 1<sup>er</sup> juillet

**DMSOI**, MM. Hal, Directeur Adjoint et Bernard, Chef de Service Adjoint au Service Actions Interministérielles Mer et Littoral, 3 septembre

**DJSCS**, Mme Sauvageot, Inspectrice et M. Vernadet, Coordonnateur Régional Sports de Nature, 25 août

**UMIH (hôtellerie et restauration)** : M. Philippe Doki-Thonon, Président et restaurateur le 5 août et M. Stéphane Baras, directeur d'hôtel en zone balnéaire, le 25 août

**Clubs de surf** : M. Ludovic Villedieu, Ecole de Surf de la Réunion, le 7 août et M. Pierre Bevilacqua, Dodo Surf Club, le 4 septembre

**Ligue de Canoë Kayak** : M. Eric Le Leuch, le 26 août

**ADIR** : M. Jérôme Isautier, Président, opérateur d'une structure muséale privée et producteur de produits de liquoristerie destinés au marché touristique, le 26 août

**Région Réunion** : direction Tourisme, Mme Doki-Thonon, Directrice, le 2 septembre et Mme Couapel Sauret, Vice Présidente du Conseil Régional, le 4 septembre

**CROS** : M. Durand, Vice Président, le 1<sup>er</sup> septembre

**Ligue de voile** : MM. Alincourt, Président et Morin, le 3 septembre

**PNE / PRR** : M. Yann Delmas, le 5 septembre, entretien téléphonique

**Ligue de surf** : MM. Sparton, Président et Berthé, CTR, le 8 septembre

**CCIR** : antenne ouest, Mme Estelle Say Liang Fat, Directrice, dispositifs de soutien aux entreprises, le 9 septembre

**Ligue de plongée** : MM. Charel, Président et Grall, représentant des structures commerciales, le 9 septembre

**Clubs de plongée** : entretien collectif avec MM. Chiré, Doki-Thonon, Grandière, Grall, Pottier, Reignier, De Pena, Charel et Mansanelli, responsables de clubs de plongée, le 9 septembre

**Billabong surf shop** : M. Fabrice Caillé, distributeur de la marque Billabong et gérant de 4 magasins de surf en 2011, le 9 septembre

**Mairie de Trois Bassins** : entretien téléphonique avec le Cabinet du Maire le 1<sup>er</sup> septembre

**Mairie de St Leu** : M. Thierry Robert, Député Maire, le 11 septembre

**Mairie de St Paul** : M. Patrick Florès, Adjoint au Maire, le 11 septembre

**Pêche** : M. Thierry Gazzo, société WEST, par téléphone, le 22 septembre

## Liste des références citées

(Internet excepté)

Rapport annuel 2014 de la Cour des Comptes « Tourisme en outremer, un indispensable sursaut »

BAFD/OCDE, Perspectives économiques en Afrique, 2008

Rapport d'ODIT France, Bilan sur le Tourisme à la Réunion, 2007

INSEE, IEDOM et AFD, rapport CEROM d'avril 2013 « Bilan macro-économique de la Réunion 2000-2010 : une crise conjoncturelle ou les limites d'un modèle de croissance ? »

Conseil Economique et Social « Le tourisme : perspectives d'avenir dans l'outre-mer français », 2006

INSEE, Tableaux Economique de la Réunion, 2013

INSEE, « Le tourisme à la Réunion en 2013 », revue INSEE Partenaires, 2014

CEROM, Compte Satellite 2005 du Tourisme à la Réunion, publié en 2009

CEROM, Comptes économiques 2013 de la réunion

INSEE Réunion Flash n°7 « Fréquentation touristique du 1<sup>er</sup> semestre 2014 », septembre 2014

Thèse de doctorat de Sciences et Techniques des activités Physiques et Sportives - STAPS - présentée par S. Guiltat, octobre 2011

Enquête quantitative réalisée sur le marché national en 2002 par Ipsos pour le CTR (Comité Régional du Tourisme, devenu l'IRT aujourd'hui)

Bilan d'image de la Réunion, sur le marché national, réalisé par Ipsos en étude qualitative pour le CTR en 2003

Enquête quantitative réalisée en 2007 par Synthèses pour l'IRT sur le comportement des touristes affinitaires à la Réunion

Enquête quantitative sur la notoriété du risque requin, réalisée du 26 au 30 juillet 2013 par Ipsos pour l'IRT, sur un échantillon représentatif des 1 000 résidents en France métropolitaine et un échantillon de 700 voyageurs longs courriers

Enquête quantitative d'usages et attitudes autour des activités nautiques et du risque requin, réalisée du 26 février au 11 mars 2014 par Ipsos pour Sagis, sur un échantillon représentatif de 502 résidents à la Réunion